



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

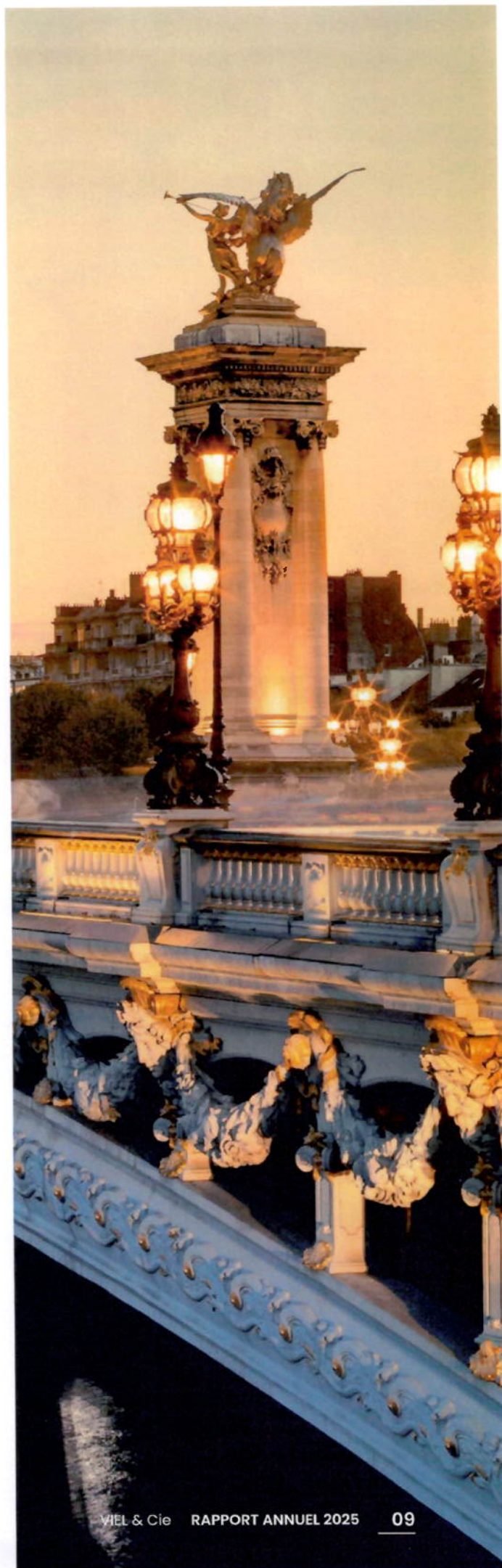
[Signature]

1

RAPPORT DE GESTION 2025

08 > 169

1.1	ACTIVITÉS 2025	10 > 15
1.2	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025	16
1.3	UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE	16
1.4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	17 > 49
1.5	RÉSULTATS 2025	50 > 54
1.6	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	55
1.7	ETAT DE DURABILITÉ 2025	56 > 169



1.1 ACTIVITÉS 2025



Compagnie Financière Tradition



SwissLife
Banque Privée

VIEL & Cie accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés du secteur de la finance en France et à l'étranger. Ainsi, VIEL & Cie est un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées et non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

- l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 68,94 % par VIEL & Cie et représentant près de 94,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment B), contrôlée à 83,25 % ;

- la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

VIEL & Cie enregistre une hausse de 7,4 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change variables en 2025 (10,7 % à cours de change constants) qui s'établit à 1 266,9 millions d'euros. Le résultat d'exploitation y compris sociétés associées s'élève à 236,6 millions d'euros en 2025, en hausse de 22,7 % à cours de changes constants. Le résultat net-part du groupe s'inscrit en hausse de 7,8 % à cours de change constants pour s'établir à 126,4 millions d'euros en 2025.

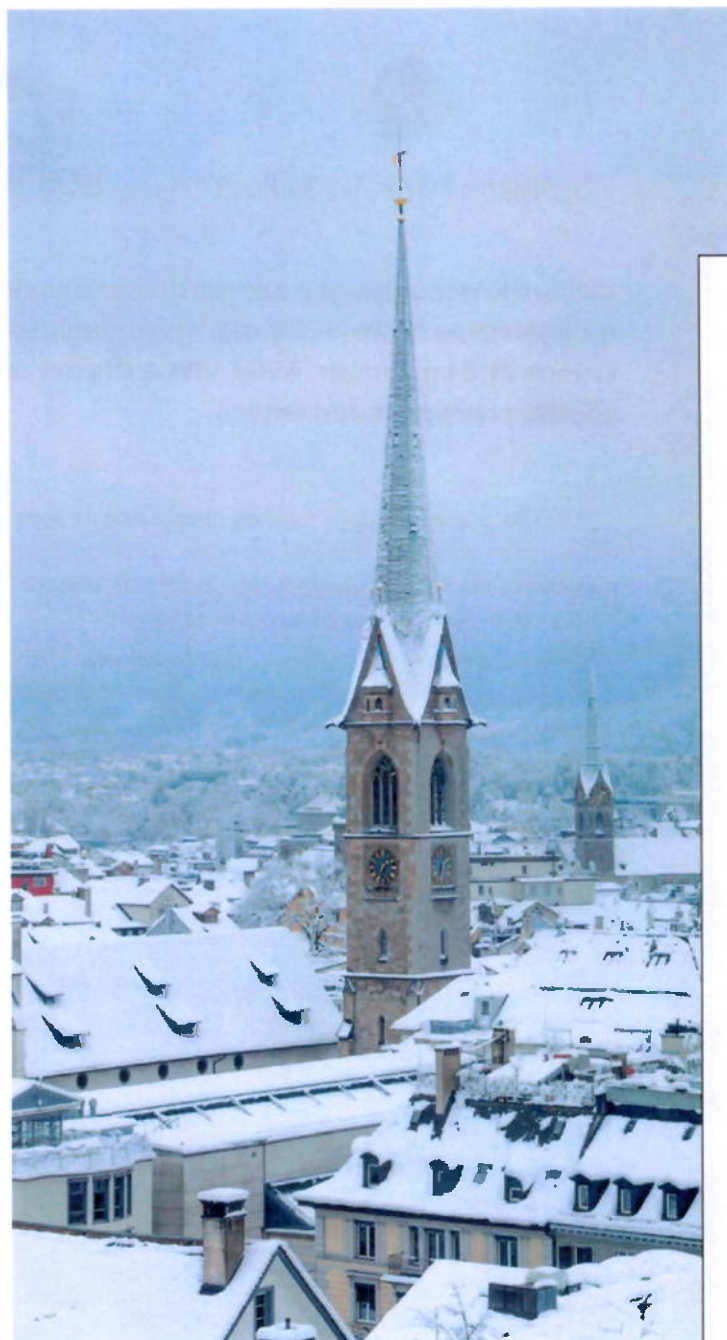
PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE



Compagnie Financière Tradition

Compagnie Financière Tradition

est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 30 pays, le Groupe emploie plus de 2 500 personnes dans le monde et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.



En 2025, Compagnie Financière Tradition a évolué dans un environnement macroéconomique complexe marqué par la transition des politiques monétaires des principales banques centrales vers un assouplissement mesuré et par une intensification des tensions commerciales internationales, notamment avec l'introduction de tarifs douaniers américains significatifs déclenchant des représailles et renforçant l'incertitude géopolitique globale. Ces développements ont contraint les investisseurs à réévaluer et repositionner activement leurs portefeuilles, générant une augmentation importante des volumes de transactions à travers toutes les classes d'actifs et l'ensemble régions. Le Groupe a su capitaliser sur ces conditions de marché tout en poursuivant sa stratégie de croissance organique.

› Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation publié

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2025 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 1'115,8 millions contre CHF 1'051,6 millions en 2024, soit une hausse de 11,3 % à taux de change constants. A taux de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 6,1 %.

› Résultat d'exploitation et résultat net

Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 161,5 millions contre CHF 125,4 millions en 2024, soit une hausse de 35,0 % à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 14,5 % contre 11,9 % pour l'exercice précédent.

Le résultat avant impôt s'élève à CHF 183,1 millions contre CHF 153,5 millions en 2024.

Ainsi, le résultat net consolidé atteint ainsi CHF 142,7 millions contre CHF 123,3 millions en 2024. Le résultat net part du Groupe s'établit à CHF 134,2 millions contre CHF 115,6 millions en 2024, soit une progression de 22,2 % à taux de change constants. Le résultat de base par action progresse de 16,3 % à taux courants pour atteindre CHF 17,55 contre CHF 15,09 en 2024.

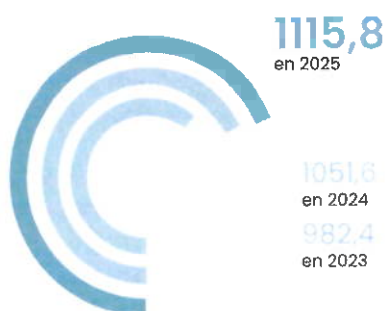
› Bilan

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, les capitaux propres consolidés s'élèvent à CHF 511,5 millions au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : CHF 505,9 millions) dont CHF 489,7 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2024 : CHF 483,0 millions).

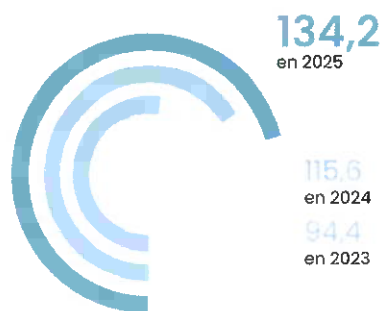
CHIFFRES CLÉS DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

(en millions de CHF)

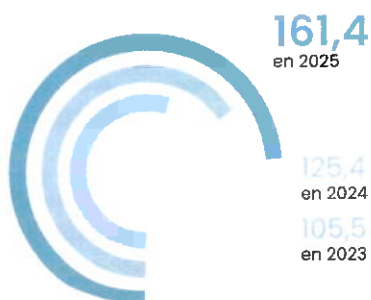
CHIFFRES D'AFFAIRES



RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



PÔLE DE BOURSE EN LIGNE



L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un environnement international complexe, marqué par la persistance des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient, des recompositions économiques profondes et une normalisation progressive des politiques monétaires engagée après plusieurs années de forte inflation.

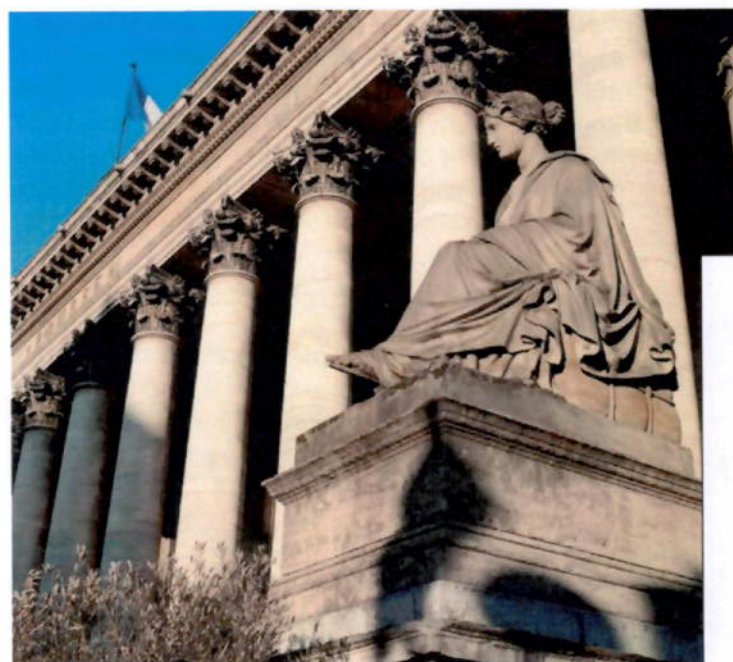
Dans l'ensemble, les marchés européens ont profité en 2025 d'un contexte monétaire plus accommodant, tout en restant marqués par des écarts de performance significatifs, reflet de la diversité des structures sectorielles et des trajectoires économiques nationales.

Dans ce contexte, Bourse Direct enregistre plus de plus de 5,4 millions d'ordres exécutés pour sa clientèle directe, en hausse de 16,9 % par rapport à l'année précédente.

› Résultat de Bourse Direct

Les produits d'exploitation bancaire consolidés de Bourse Direct s'élève à 77,2 millions d'euros contre 76,4 millions d'euros en 2024, en hausse de 1,0 %, comportant une baisse des produits d'intérêts et une hausse soutenue des produits de courtage.

Le produit net bancaire consolidé enregistre une baisse de 0,2 % et s'établit à 70,3 millions d'euros contre 70,4 millions en 2024. En 2025, le nombre d'ordres exécutés s'établit à 5,4 millions pour la clientèle directe contre 4,6 millions en 2024. L'activité professionnelle d'EXOE a enregistré une baisse de 11,4 % de son chiffre d'affaires.



Le nombre de nouveaux clients recrutés est resté très soutenu et Bourse Direct comptabilise ainsi plus de 406 000 comptes à la fin de l'année. L'activité auprès de la clientèle professionnelle d'EXOE, filiale de Bourse Direct, enregistre une baisse sur 2025.

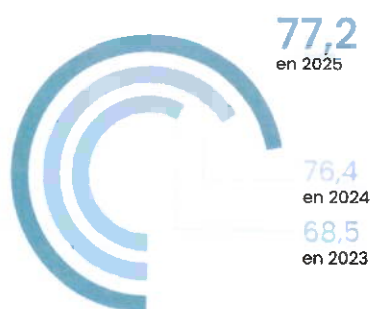
Le résultat d'exploitation consolidé s'inscrit ainsi en bénéfice de 26,7 millions d'euros en 2025, contre 26,0 millions d'euros en 2024 en hausse de 2,4 % soit une marge d'exploitation sur les produits d'exploitation bancaire de 34,5 %, contre 34,0 % l'année précédente.

Le résultat net consolidé s'inscrit à 19,8 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2024 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 6,9 millions d'euros.

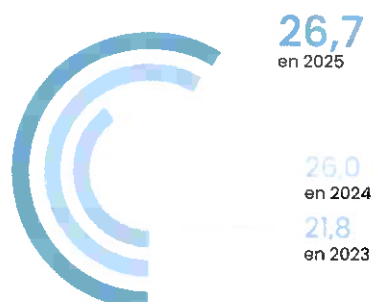
Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, **les capitaux propres consolidés de Bourse Direct** s'élèvent à 88,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 80,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. La trésorerie propre consolidée de Bourse Direct s'établit à 59,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

CHIFFRES CLÉS DE BOURSE DIRECT (en millions d'euros)

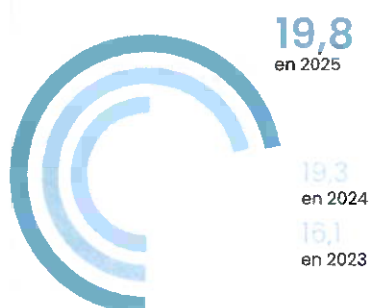
PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE



RESULTAT D'EXPLOITATION



RÉSULTAT NET



PÔLE DE BANQUE PRIVÉE



SwissLife Banque Privée

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe se poursuit en 2025.



Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires

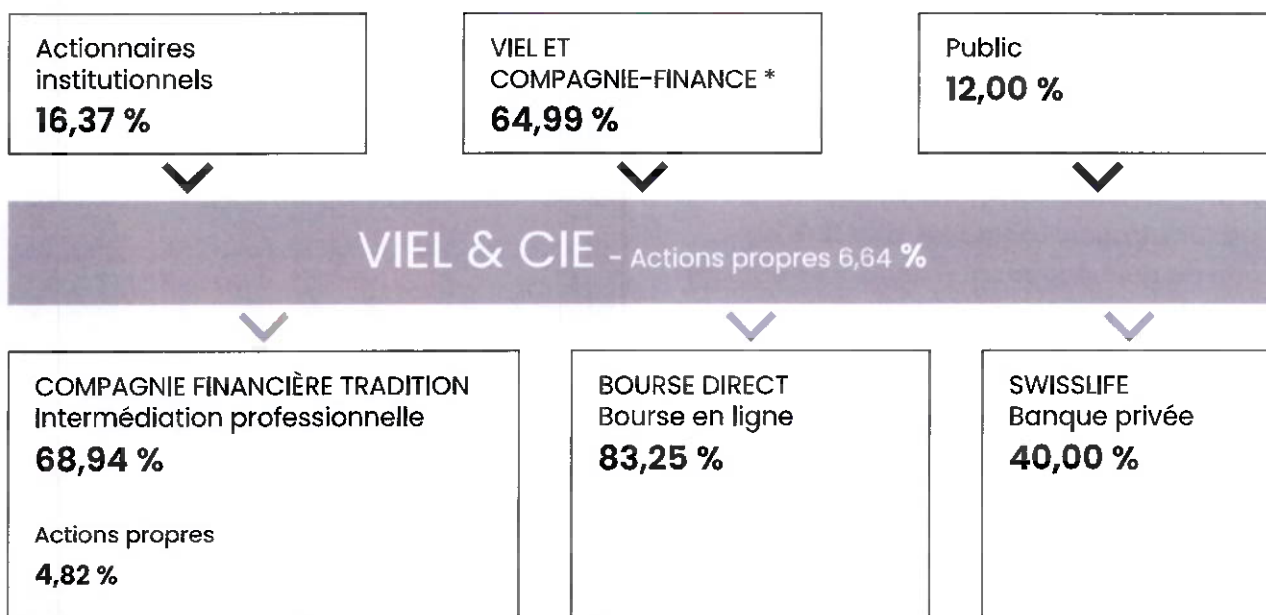
Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;

- une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2025, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 8,9 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 115,5 millions d'euros en 2025, en baisse par rapport à 2024. La société enregistre un résultat net bénéficiaire en 2025 de 32,3 millions d'euros.

1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025



1.3 UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE

AMÉRIQUES

- Bogota, Boston, Buenos Aires, Dallas, Houston, Mexico, New York, Santiago, Stamford

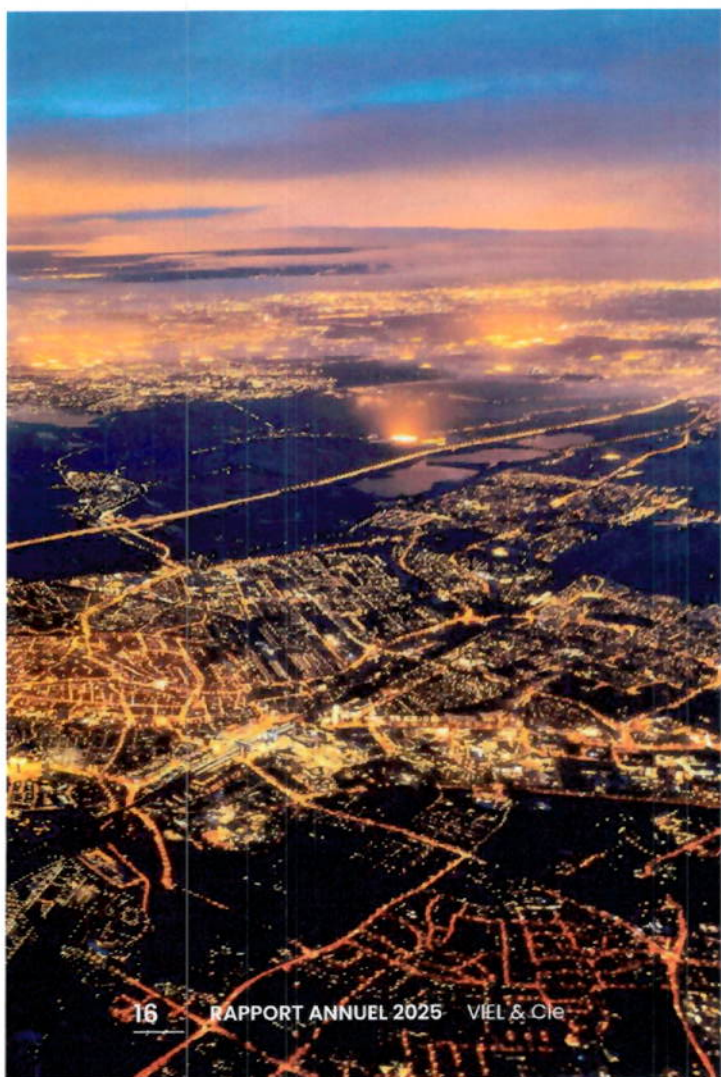
ASIE-PACIFIQUE

- Bangkok, Hong Kong, Jakarta, Makati City, Melbourne, Mumbai, Pékin, Séoul, Shanghai, Shenzhen, Singapour, Sydney, Tokyo, Wellington

EUROPE / MOYEN-ORIENT / AFRIQUE

- Amsterdam, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Johannesburg, Genève, Küssnacht, Lausanne, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Monaco, Moscou, Munich, Paris, Rome, Tel Aviv, Zurich

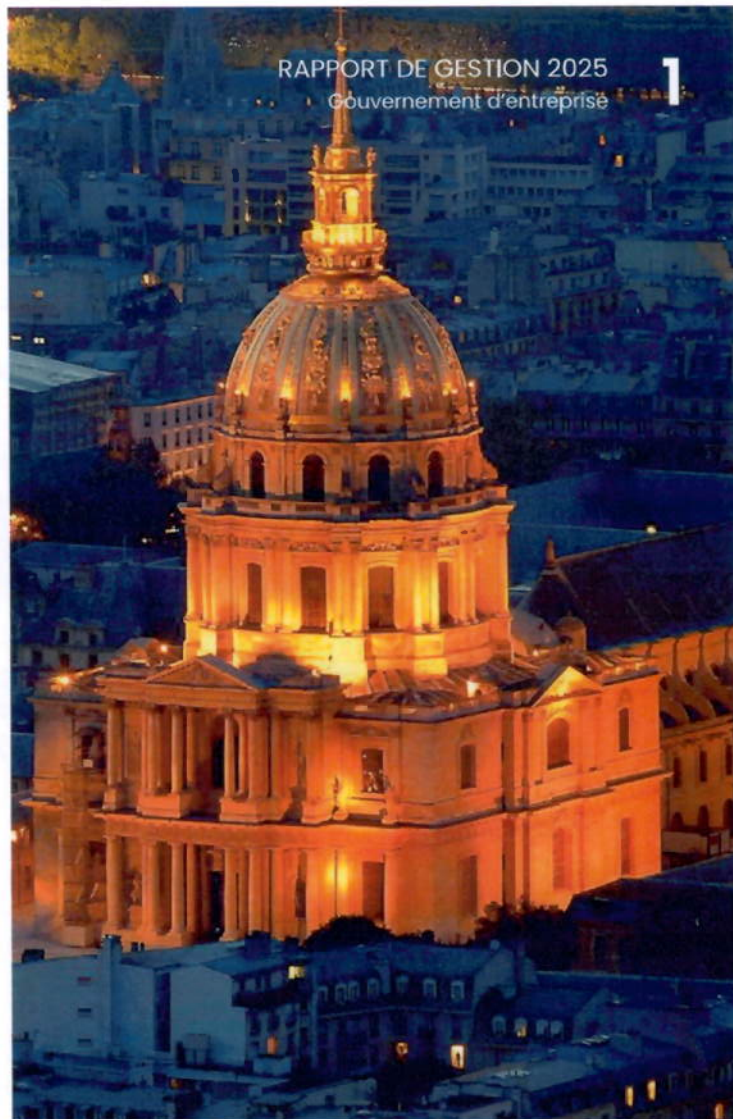
* VIEL et Compagnie-Finance est détenue à hauteur de 91,98 % par Monsieur Patrick Combes



1.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIEL & Cie

est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise élaboré par Middlednext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code Middlednext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code Middlednext révisé en septembre 2021 ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code Middlednext.



ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

› Composition du Conseil

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2025.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants, à l'exception de Christian Baillet, administrateur de Viel et Compagnie-Finance SE. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la recommandation du Code de gouvernance de Middlednext selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors (notamment) qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2025. Durant l'exercice 2025, deux administrateurs de VIEL & Cie, Messieurs Jean-Marie Descarpentries et Christian Baillet, étaient également administrateurs de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 68,94 % du capital au 31 décembre 2025 et M. Christian Baillet était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 83,25 % par VIEL & Cie, de Financière Vermeer BV (filiale détenue à 100 % par VIEL & Cie), de VIEL et Compagnie-Finance SE (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de cinq filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

La Société considèrerait qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt dans la mesure où la société mère ne peut en aucun cas prendre des décisions qui appartiennent au Conseil d'administration de la Société seul compétent.

Toutefois, il peut être considéré que le mandat exercé au sein de la Société mère est susceptible de faire perdre la qualité d'indépendant. Dans ce cadre le Conseil d'administration, réuni le 27 mars 2024, a désigné Monsieur Jean-Marie Descarpentries en qualité de Président du Comité d'audit en remplacement de M. Christian Baillet qui en demeure membre. A compter de cette date, M. Christian Baillet n'est plus considéré comme membre indépendant.

› Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes du Code de gouvernance de place Middenex adapté à la structure de la société, de son activité, et de son actionnariat, lequel est disponible sur le site internet de VIEL & Cie <https://viel.com>

› Dispositions du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui ont été écartées

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel se réfère la Société.

› Composition et condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

VIEL & Cie fait appel au service juridique centralisé du Groupe pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code MiddleNext. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

› Compétences et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration arrête les comptes établis par la Société ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales, réglementaires et statutaires.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent. Il s'est réuni trois fois en 2025 avec un taux de participation moyen de 90,5 %. Ses séances durent en moyenne deux heures.

La recommandation Middenext d'un minimum de quatre réunions n'a pas été respecté en 2025 une réunion ayant été déprogrammée. Toutefois, Viel & Cie agit comme investisseur dans ses participations qu'elle consolide et les organes sociaux de Compagnie Financière Tradition et Bourse Direct se sont réunis 4 fois en 2025.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2025 :

Noms, prénoms, fonction*	Membre indépendant	Age	1 ^{ère} nomination	Date d'expiration	Comité d'audit	Comité Rémunération
M. Patrick Combes Président	NON	73 ans	Le 9 octobre 1979	Renouvelé le 10 juin 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.		
M. Christian Baillet Vice-Président	NON	75 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Membre	Membre
M. Jean Marie Descarpentries Membre	OUI	90 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Président	Président
Mme Jeanne Dubarry de la Salle Membre	OUI	46 ans	Le 13 juin 2017	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
M. Dominique Langlois Membre	OUI	79 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
Mme Catherine Nini Membre	NON	56 ans	Le 17 juin 2011	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
Mme Dominique Velter Membre	NON	61 ans	Le 13 juin 2017	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		

* au sein du Conseil d'administration.

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par M. Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code Middenext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 43 % des membres du Conseil d'administration, ce qui est en conformité avec le Code Middenext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier ...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code Middledenext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

L'échelonnement des mandats est limité à un mandat sur sept, les dernières nominations en 2023 ayant coïncidé avec le renouvellement d'anciens mandats.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la Société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code Middledenext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code Middledenext sur ces sujets.

Le Conseil d'administration est équilibré et constitué d'administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 46 et 90 ans, avec une moyenne de 68,5 ans.

Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, le domaine bancaire et industriel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

Les membres du Conseil d'administration se sont interrogés sur l'indépendance des administrateurs compte tenu de la présence depuis une longue période pour certains d'entre eux.

Ils estiment que la durée de leur mandat n'affecte pas leur indépendance et rappellent que deux administrateurs, dont un indépendant, ont été nommés par l'Assemblée générale du 8 juin 2023.

› Fonctionnement du Conseil d'administration

Dans la mesure où VIEL & Cie est une société d'investissement dans des sociétés opérationnelles, son Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 90,5 %. Les Conseils de ses filiales opérationnelles se sont quant à eux réunis, cinq fois en ce qui concerne Bourse Direct SA et quatre fois en ce qui concerne Compagnie Financière Tradition SA.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est notamment saisi des sujets relatifs à (i) la stratégie du groupe ; (ii) l'activité de la Société, la vérification des comptes annuels et la revue des comptes semestriels, ainsi que des comptes consolidés ; (iii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'Assemblée générale, la revue des conventions réglementées et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iv) le contrôle du suivi des risques, du contrôle interne, de la conformité et l'audit interne au sein du groupe (notamment avec le concours de son Comité d'audit) ; (v) la revue des déclarations extra-financière (rapport de durabilité).

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code Middledenext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- › la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- › au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- › au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- › au cours du mandat, chaque membre du Conseil se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant ...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;

- en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le membre du Conseil s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- chaque membre du Conseil respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ;
- chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- chaque membre du Conseil respecte une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil et s'engage à respecter le secret professionnel prévu au Code monétaire et financier à l'égard des tiers ;
- chaque membre du Conseil assiste aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de VIEL & Cie, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de Surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente. Il est recommandé que chaque membre du Conseil n'accepte pas plus de deux autres mandats de membre du Conseil dans des sociétés cotées y compris étrangères, extérieures au groupe, lorsqu'il exerce un mandat de dirigeant.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, ce qui a été fait au cours de la séance du 26 mars 2026, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément. Aucun conflit n'a été relevé. Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Conformément à la nouvelle recommandation du Code Middlednext, le Conseil a établi un plan triennal de formation pour ses membres à compter du début de l'exercice 2025. Ce plan prévoit des formations sur différents thèmes dont la gouvernance, la gestion des risques, la réglementation financière, les données financières, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le capital humain. Certains membres du Conseil ont bénéficié de formations en 2025 sur la gouvernance et la RSE.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code Middlednext, sous réserve du point évoqué en exergue.

Le Conseil d'administration s'est exprimé sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation du Code Middlednext lors de sa séance du 26 mars 2026, à l'occasion d'une discussion sur cet ordre du jour.

Les membres du Conseil d'administration sont globalement satisfaits du mode d'administration et de direction de VIEL & Cie ainsi que du fonctionnement du Conseil et du Comité d'audit.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration a été mis à jour le 30 mars 2023.



› Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nous vous indiquons également ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux (art. L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce) :

Patrick Combes

Fonction : Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance

Autres mandats : Président-Directeur Général de Viel et Compagnie-Finance SE, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Président du Directoire de Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Vice-Président du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Vice-Président du Cercle Turgot, Administrateur de Paris Europlace, membre du Conseil d'administration de la Fondation "Un Avenir Ensemble" de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, Membre de la Commission Banque d'Investissement et de Marché de la Fédération Bancaire Française, Gérant des SCI VIEL Foch et Vaullongue, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York.

Biographie : Après des études à l'ESCP-Business School et un MBA en Finance à Columbia-Business School, Patrick Combes acquiert VIEL & Cie en 1979. La société est ensuite introduite en bourse, sur le marché français, en 1988. Patrick Combes poursuit le développement de VIEL & Cie pour en faire un groupe international en 1996, après l'acquisition de Compagnie Financière Tradition SA. Le Groupe est aujourd'hui un acteur majeur dans le secteur financier. En 2000, il lance un courtier en ligne en France devenu aujourd'hui Bourse Direct, un leader du secteur. En 2007, le Groupe participe à la création de Swisslife Banque Privée dont il détient 40 %.

Christian Baillet

Fonction : Administrateur et Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

Autres mandats : Vice-Président du Conseil de surveillance de Bourse Direct SA (France), Président du Conseil de Surveillance d'Andera (France), Just World International (USA), Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée SA (France), Administrateur de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Xerys (France), Fondation Bemberg (France), Tradition Financial Services Ltd (Royaume Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume Uni), Tradition London Group (Royaume Uni), Tradition (UK) Ltd (Royaume Uni), Tradition UK Holding (Royaume Uni), Tradition London Clearing (Royaume Uni), Tradition Management Services (Royaume Uni), BELHYPERION (Belgique), Fonds Gaillard (Belgique), Lithos (Luxembourg), QSBIC (Luxembourg), Berlynvest (Luxembourg), Balinda (Espagne), Colors Properties (Espagne), Propiedades Millerty (Espagne), Compagnie Financière Tradition (Suisse), Longchamps Invest (Suisse), Financière Vermeer BV (Pays-Bas), Longchamp (Nevis), Najilux (Luxembourg), SCI La Londe (Belgique).

Biographie : Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur de l'École Centrale de Lyon en France et un MBA de Wharton School of Finance aux Etats Unis, Christian Baillet rejoint le département corporate finance de Citicorp in New York en 1975. En 1979 il rejoint Quilvest, spécialisé dans la banque privée et le capital investissement, où il est successivement responsable de l'investissement en Europe, Directeur financier puis Directeur général monde et finalement Président.

Jean-Marie Descarpentries

Fonction : Administrateur et Président du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

Autres mandats : Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Biographie : Ancien associé de McKinsey, Jean-Marie Descarpentries a été dirigeant de groupes industriels européens majeurs (Shell (France), Danone Benelux), St Gobain (Spain/Portugal), Interbrew (Belgium), Ingenico (France)). De 1982 à 1991, il est le Président-Directeur général de Carnaud Metalbox, et de 1994 à 1997, celui de Bull, redressant la société en vue de sa privatisation.

Jeanne Dubarry de Lassalle

Fonction : Administratrice.

Autres mandats : Administratrice de Décathlon (France)

Biographie : Jeanne Dubarry de Lassalle est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques – Université Sorbonne Paris I. Elle a officié durant cinq ans à la Direction du Trésor. De 2013 à 2017, elle rejoint Carrefour en tant que Directrice de cabinet de Georges Plassat, Président-Directeur Général du groupe, puis Directrice de la stratégie et de la transformation digitale de Carrefour France. Elle était membre de la direction exécutive. En 2021, elle est cofondatrice de Blenders Group, qui conseille les entreprises en stratégie.

Dominique Langlois

Fonction : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de GTI, TFI et GARMA.

Biographie : Dominique Langlois est diplômé de l'ESTP, de l'IEP et est titulaire d'un MBA de Wharton. Il a été le Managing Partner d'EIM de 1994 à 2005, qu'il a créé en France et développé à l'international pendant 25 ans (1991 à 2016). Auparavant, il a été CEO d'entreprises industrielles et de service dans l'agro-alimentaire, le luxe et le transport, après avoir été consultant pendant 8 ans chez McKinsey&Co.

Dominique Velter

Fonction : Administratrice.

Autres mandats : Présidente-Directrice générale d'E-VIEL SA, Directrice générale délégué de Viel et Compagnie-Finance SE, Directrice du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition SA (Suisse), Administratrice de Tradition Service Holding (Suisse).

Biographie : Dominique Velter est diplômée de l'ISA. Elle est Directrice Marketing Stratégique du Groupe Tradition à compter de 1996 et a été Présidente fondatrice de la société Capitol (renommée E-Viel) en 1999.

Catherine Nini

Fonction : Administratrice.

Autres mandats : Présidente du Directoire – Directrice générale de Bourse Direct, Directrice générale délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administratrice d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée et VIEL et Compagnie-Finance, Représentante permanente de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Représentante de Bourse Direct au Conseil de Surveillance du Fonds de Garanties des Dépôt et de Résolution (FGDR)

Directrice Financière de VIEL & Cie, Administratrice unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

Biographie : Catherine Nini est diplômée de l'ESCP, Après 5 années en cabinet d'audit financier chez Coopers&Lybrand, elle est Directeur financier de VIEL & Cie à partir de 1997 et à compter d'avril 2003, Présidente de la société Capitol (renommée E-VIEL) puis de Bourse Direct en janvier 2004.

› Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Cette politique de rémunération est établie par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations de la Société et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Elle est révisée annuellement.

› Principe général

Les mandataires sociaux, ne perçoivent pas de rémunérations et avantages de toute nature, à l'exception des éventuelles rémunérations allouées en leur qualité d'administrateur.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires financés par l'entreprise.

I. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION MENTIONNÉE AU I. DE L'ARTICLE L. 22-10-8 DU CODE DE COMMERCE COMPREND LES INFORMATIONS SUIVANTES, RELATIVES À L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX :

I. Respect de l'intérêt social et contribution à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société

La présente politique de rémunération a pour objectif, d'assurer une juste rémunération des mandataires sociaux pour leur contribution aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités dans l'intérêt social de la Société, et prenant en compte la qualité d'actionnaire majoritaire indirect du Directeur général.

II. Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du Comité des rémunérations ou d'autres Comités concernés

La présente politique de rémunération a été établie par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations lors de sa séance sur l'arrêté des comptes de l'exercice. Elle fait l'objet d'une révision annuelle lors de la séance d'arrêté des comptes.

III. Processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte

Compte tenu du fait que les seules rémunérations allouées sont celles en qualité d'administrateur et de l'absence de représentativité du personnel de la société, lors de l'établissement de cette politique et de sa révision, le Conseil d'administration ne prend pas en compte les conditions d'emploi et de rémunération des salariés de la société.

IV. Méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

Aucune rémunération variable ni en action n'est versée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

V. Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration

Les sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration sont réparties équitablement entre les membres dudit Conseil sans prise en compte du taux de participation.

VI. Modification de la politique de rémunération, description et explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de réviser la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration décrirait les modifications substantielles et prendrait en compte les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale le cas échéant.

VII. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'Assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

La politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ainsi qu'au renouvellement des mandats.

VIII. Dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant, de façon temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur ladite dérogation.



II. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉCISE, POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

I. Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés à chaque mandataire social en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective

Au titre de leur mandat, les administrateurs perçoivent équitablement des rémunérations allouées dont le montant global est voté par l'Assemblée générale des actionnaires.

II. Attribution d'une rémunération en actions : les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération

Aucune rémunération en actions n'est octroyée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

Toutefois des attributions d'actions gratuites ou de souscription d'actions peuvent être octroyées dans le cadre d'un contrat de travail avec une entité du groupe. Auquel cas la période d'attribution est comprise entre un an et trois ans, et la période de conservation, peut ne pas exister ou être d'un an, de façon à ce que la période d'attribution et de conservation soient ensemble au minimum de deux ans.

Ces éléments permettent d'associer les collaborateurs au développement du groupe dans la durée.

III. Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

IV. Attribution des éléments de rémunérations variables : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

V. Durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables

La durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Aucun des mandataires sociaux n'a de contrat de travail avec la société.

VI. Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale

N/A

VII. Attribution des engagements et droits conditionnels : les critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et, le cas échéant, non financière, y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent leur attribution et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération. Ces critères ne s'appliquent pas aux engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, ou aux engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale

N/A

III. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS REPRÉSENTANT LA CONTREPARTIE D'UNE CLAUSE INTERDISANT AU BÉNÉFICIAIRE, APRÈS LA CESSATION DE SES FONCTIONS DANS LA SOCIÉTÉ, L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONCURRENTTE PORTANT ATTEINTE AUX INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ, LEUR VERSEMENT EST EXCLU DÈS LORS QUE L'INTÉRESSÉ FAIT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE.

N/A

IV. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES, ACCOMPAGNÉE DE LA DATE ET DU RÉSULTAT DU DERNIER VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA RÉSOLUTION MENTIONNÉE AU II DE L'ARTICLE L. 225-37-2 DU CODE DE COMMERCE, EST RENDUE PUBLIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ LE JOUR OUVRÉ SUIVANT CELUI DU VOTE ET RESTE GRATUITEMENT À LA DISPOSITION DU PUBLIC AU MOINS PENDANT LA PÉRIODE OÙ ELLE S'APPLIQUE.

› Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire au cours de l'exercice

Le Président-Directeur général de la société a perçu, au titre de l'exercice 2025, 334 899 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi qu'une rémunération allouée pour un montant de 12 000 euros versés en 2025 par VIEL & Cie, et 30 000 euros versés en 2025 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2025 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

En application des articles L. 22-10-9 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les montants des rémunérations totales et les avantages de toute nature bruts versés (et avantages de toute nature, s'il y a lieu) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à chacun des mandataires sociaux :

Année 2025		Rémunération brute versée						Jetons de présence versés par les sociétés consolidées (a)			
Nom	Fonction	Fixe	Variable	Except.	Avantage en nature	Avantage retraite	Jetons de présence versés (a)	Total	Engagement de la société	Rémunération par des sociétés consolidées	Jetons de présence versés par les sociétés consolidées (a)
CONSEIL d'administration											
Patrick COMBES	Président du Conseil d'administration	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	365 101	15 000
Christian BAILLET	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	83 700
Jean-Marie DESCARPENTRIES	Membre du Comité d'audit, indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	51 500
Jeanne DUBARRY DE LA SALLE	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-
Dominique LANGLOIS	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-
Catherine NINI	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	328 469	-
Dominique VELTER	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	305 580	-

(a) de jetons de présence versés au titre de l'exercice 2024.

Année 2024		Rémunération brute versée							Jetons de présence versés par des sociétés consolidantes			
Nom	Fonction	Fixe	Variable	Except.	Avantage en nature	Avantage retraite	Jetons de présence versés (a)	Total	Engagement de la société	Rémunération par des sociétés consolidantes	Jetons de présence versés par des sociétés consolidantes (a)	
CONSEIL d'administration												
Patrick COMBES	Président du Conseil d'administration	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	334 899	15 000	
Christian BAILLET	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Président du Comité d'audit, indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	93 100	
Jean-Marie DESCARPENTRIES	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Membre du Comité d'audit, indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	65 200	
Jeanne DUBARRY DE LA SALLE	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-	
Dominique LANGLOIS	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-	
Catherine NINI	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	315 980	-	
Dominique VELTER	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	444 194	-	

(a) de jetons de présence versés au titre de l'exercice 2023.

Dans le cadre de la loi Pacte, un ratio d'équité est demandé et doit être établi à partir des rémunérations moyennes et médianes des salariés à temps plein de la société autres que les mandataires comparées à la rémunération de chaque mandataire versés ou attribués au cours de l'exercice.

La société VIEL & Cie n'ayant qu'un seul salarié et les mandataires sociaux percevant uniquement des rémunérations allouées, ce ratio n'apparaît donc pas représentatif.

La loi Sapin 2 a instauré le vote des actionnaires sur les principes et les éléments de rémunération des dirigeants. Il est donc soumis à un vote de l'Assemblée de ces principes et critères dans un projet de résolution dont le rapport figure dans ce document. Le Conseil d'administration prend en compte les 7 critères de la recommandation du Code Middlednext dans la fixation de la rémunération des mandataires sociaux (à savoir exhaustivité, équilibre, lmark, cohérence, mesure et transparence). La rémunération des mandataires sociaux a été votée à la majorité par les actionnaires lors de la dernière Assemblée générale du 5 juin 2025 dans les sixième et septième résolutions.

Par ailleurs, Mme Catherine Nini a été rendue attributaire d'actions gratuites de la société issues du plan d'actions gratuites de mars 2025 au titre de sa relation de travail au

sein du groupe, pour 150 000 actions. L'attribution définitive de ces actions gratuites est soumise à une condition de présence au sein du groupe (maintien de leur contrat de travail), et de performance du cours de bourse de la société.



› Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit une représentation féminine de plus de 40 %.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les trois membres indépendants, deux sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

› Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

› Les accords prévoyant les indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

› Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une autre société dont la première possède plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

› Relations avec les actionnaires

Conformément à une nouvelle recommandation du Code Middlednext, le Conseil d'administration du 26 mars 2026 a analysé les votes négatifs lors de la précédente Assemblée générale du 5 juin 2025 et s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

A ce sujet, le Conseil d'administration a constaté que la majorité des minoritaires a approuvé la plupart des propositions de résolutions, à l'exception de celles relatives aux autorisations financières usuelles (délégation d'augmentation de capital, d'émission de BSA ...). Ces autorisations étant susceptibles d'être nécessaires dans des cas d'urgence, quand bien même, elles n'ont jamais été mises en œuvre, le Conseil d'administration préfère les soumettre à nouveau à l'Assemblée générale.

COMITÉ D'AUDIT

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs qui s'est réuni trois fois en 2025. M. Jean-Marie Descarpentries en a été désigné Président par le Conseil d'administration du 27 mars 2024. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations et le Code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

1. il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
2. il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
3. il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; il s'assure par ailleurs de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
4. il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
5. il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
6. il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;

7. il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2025, avec un taux de participation de 100 %.

Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers.

Il revoit systématiquement les travaux des Comités d'audit de ses filiales opérationnelles.

Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration des résultats de l'audit, il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce processus.

› Intégrité du reporting financier : rôles de l'audit légal / Comité d'audit

Des entités du groupe ont confié quelques missions autre que la certification des comptes à des auditeurs appartenant au réseau des commissaires aux comptes en 2025 ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la direction financière que cette dernière lui avait bien soumise toutes les demandes pour des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit s'est assuré que le montant total des honoraires pour ces autres services ne dépassait pas 70 % des honoraires d'audit légal.

Le Comité d'audit a bien reçu une confirmation de l'indépendance de ses commissaires aux comptes, et le Comité d'audit s'est entretenu des éventuelles menaces quant à l'indépendance de ces derniers autant que des mesures de prévention mises en place pour les limiter.

Le Comité d'audit indique avoir été consulté et avoir approuvé au préalable chacune des missions autres que l'audit des comptes, après avoir notamment considéré le risque relatif à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H3C en 2025 sur ledit mandat et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés.

Le Comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au Comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif. Il a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration.

Le Comité d'audit s'est penché sur le processus de reporting financier et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting.

Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne via notamment les travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles.

Afin de mener à bien sa mission, le Comité d'audit a revu l'organisation mise en place par la direction.

Le Comité d'audit a procédé à une revue des travaux menés dans le cadre des déclarations extra-financières du groupe et a fait part de ses recommandations sur le dispositif mis en place pour répondre à des objectifs extra-financiers.

Le Comité d'audit a conduit le processus de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes qui a été nommé par l'Assemblée générale du 9 juin 2022.

› Principales activités du Comité d'audit en 2025

En 2025, le Comité d'audit s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil d'administration. Après chaque réunion du Comité d'audit il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis des recommandations sur des points d'attention particuliers.

Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil.

Au-delà de ses missions principales, le Comité d'audit a procédé, notamment par la revue des travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles à savoir :

1. la revue du projet de document de référence ;
2. la revue des projets de communiqués financiers élaborés par la direction ;
3. la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
4. l'attestation de l'organisme tiers indépendant relative au rapport RSE ;
5. le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne ;
6. l'approbation des plans d'audit interne de ses filiales opérationnelles pour 2025 ;
7. la revue des missions d'audit interne de ses filiales opérationnelles ;
8. la revue de la cartographie des risques de ses filiales opérationnelles ;
9. les autorisations des missions autres que la certification des comptes ;
10. le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et l'obtention d'une déclaration écrite de leur part ;
11. la revue de l'approche d'audit proposée par les commissaires aux comptes pour discussion (honoraires, processus, risques, couvertures...) ;
12. la revue du dispositif anti corruption ;
13. la revue des fraudes éventuelles ;
14. la sélection du nouveau Commissaire aux comptes.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, constitué de deux membres, Messieurs Christian Baillet et Jean-Marie Descarpentries, s'est réuni une fois en 2025. Le Conseil d'administration du 27 mars 2024 a désigné Monsieur Descarpentries en qualité de Président du Comité des rémunérations, en remplacement de Monsieur Christian Baillet qui demeure membre.

Ce Comité donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

PLANS D'ACTIONS GRATUITES

La Société a consenti un plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2025.

Les plans existants sont les suivants :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2023		Plan d'attribution 2024	Plan d'attribution 2025	Plan d'attribution 2025
	Lot 1	Lot 2		Lot 1	Lot 2
Date de l'Assemblée générale	30-mars-23	30-mars-23	9-juin-22	6-juin-24	6-juin-24
Date des premières attributions au titre du plan	30-mars-23	30-mars-23	27-mars-24	25-mars-25	4-sept.-25
Nombre total d'actions gratuites attribuées	205 000	25 000	25 000	150 000	25 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	30-mars-23	30-mars-23	27-mars-24	25-mars-25	4-sept.-25
Période d'attribution	30-mars-26	30-mars-26	27-mars-27	25-mars-28	4-sept.-28
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	30-mars-33	30-mars-33	27-mars-34	25-mars-38	4-sept.-38
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	8,50 €	8,00 €	8,80 €	15,00 €	18,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	205 000	25 000	175 000	0	0
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice					
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice					
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	205 000	25 000	175 000	150 000	25 000
Nombre de personnes concernées	4	1	3	1	5

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Au terme de sa 5^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a autorisé un programme de rachat d'actions.

La Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

- **Le ou les objectifs du programme de rachat**
Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

▸ **Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions**

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 13 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 33 409 733 euros.

▸ **Durée du programme de rachat**

La durée du programme de rachat est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

La Société détient 4 413 825 de ses propres titres au 31 décembre 2025.

Au total, au cours de l'exercice 2025 dans le cadre des programmes de rachat, la Société a acquis 683 763 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au cours moyen de 14,54 €. Au 31 décembre 2025, la Société détient un total de 1 091 284 actions affectées à cet objectif.

Au terme de sa 11^{ème} résolution, l'Assemblée générale mixte du 5 juin 2025 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Le 25 mars 2025, le Conseil d'administration a réduit le capital social de 188 373,60 euros par annulation de 941 868 actions autodétenues rachetées dans le cadre du programme de rachat.



INFORMATION RELATIVE AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exercent leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du Groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du Groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,

- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la Société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la Direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêt des comptes et les schémas comptables applicables.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

› Conventions réglementées

Au cours de l'exercice 2025, aucune convention réglementée soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue.

Au cours de l'exercice 2025, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- › Le Conseil d'administration, en date du 8 septembre 2022, a approuvé le renouvellement du contrat de bail sous-location conclu le 2 mai 2016 entre les sociétés VIEL & Cie et Viel et Compagnie-Finance, avec effet au 2 mai 2022, pour les locaux situés 9 Place Vendôme à Paris (1^{er}) et représentant une surface de 413 m².

Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.

Mrs Patrick Combes, Christian Baillet et Mme Catherine Nini, administrateurs, sont concernés par cette convention.

Les charges de loyers et les charges locatives sur l'exercice 2025 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 399 873,91 euros.

- › Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre notre Société et la Société Bourse Direct. Le Conseil d'administration a ratifié dans sa séance du 20 mars 2018 un avenant en date du 9 mars 2017 à ladite convention ayant pour effet de réviser les conditions de rémunération à Euribor 3 mois + 0,75, afin de s'aligner sur les conditions de marché sur des placements de trésorerie à court terme auprès d'établissement de crédit.

Les administrateurs concernés sont Mme Catherine Nini et M. Christian Baillet.

Au 31 décembre 2025, l'avance en compte courant de notre Société s'élève à la somme de 0 euro et aucun produit d'intérêts n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025.

› Conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce remplissent bien ces conditions.

Cette procédure consiste à revoir annuellement lesdites conventions à l'occasion de la revue des conventions réglementées par le Conseil d'administration. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- › risque de crédit et de contrepartie,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de change,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risques liés à une stratégie de partenariat,
- › risque opérationnel lié aux participations contrôlées,
- › risque informatique.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

› Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition ; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc. ...) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc. ...).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui, traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

› Risque de liquidité

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risque, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

› Risque de marché

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

› Risque de change

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

› Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. La dette financière d'un montant de 432,4 millions d'euros est constituée à 48,0 % de dettes à taux fixes (dettes obligataires) et de 52,0 % à taux variables (dettes bancaires). La dette bancaire fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt.

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

› Risques liés à une stratégie de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

› Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

› Risque informatique

La gestion du risque informatique s'inscrit dans les préoccupations des principaux régulateurs. Le risque informatique doit être pleinement pris en compte dans le cadre de la gestion des risques. L'accent est mis principalement sur la gouvernance et le dispositif de gestion des risques informatiques, la gestion des opérations et des projets ainsi que la sécurité des systèmes d'information.

Dans le cadre des activités du Groupe, l'informatique occupe une place majeure car, outre les outils indispensables pour le fonctionnement interne de l'entreprise, la Société déploie des plateformes internet dans différents pays. La sécurité de l'exploitation informatique s'appuie sur une sécurité physique des machines et sur la mise en place de solutions de secours, de l'ensemble des applicatifs en mode actif sur un site distant du site d'exploitation principal, appelé « site secondaire ».

Par ailleurs, les risques de fraudes informatiques externes constituent un risque croissant. Le Groupe veille à renforcer son dispositif de Sécurité des Systèmes d'Information et les mesures de contrôle permanent relatives à ces problématiques. La sécurité des infrastructures techniques est renforcée régulièrement grâce à de nouveaux outils ou dispositifs existants.

La cybersécurité occupe une place croissante dans les dispositifs de contrôle par la mise en place d'outils, une forte sensibilisation des équipes ainsi qu'une veille permanente des évolutions sur ce thème.

En 2025, les sociétés européennes entrent dans le champ d'application de la nouvelle réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act).



ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit des développements au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Des travaux sont menés également dans le cadre des activités de Compagnie Financière Tradition sur des outils appliqués à la datascience.

STRUCTURE FINANCIÈRE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie est endettée sur base individuelle à hauteur de € 225 millions, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie disponible de € 180,0 millions sur base individuelle. Ces emprunts ne font pas l'objet d'une couverture.

La trésorerie consolidée s'établit à € 593,6 millions, avec un endettement consolidé de € 432,4 millions.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2025.

PRÊTS ENTRE ENTREPRISES PARTENAIRES AUTORISÉS

Le groupe / la société n'a pas consenti de prêts à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Information sur le délai de paiement des fournisseurs

Au 31 décembre 2025	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
En EUR						
Nombre de factures concernées	7					2
Encours au 31/12/2025 (en EUR)	57 946,86	70,14	22,18	0,00	0,00	92,32
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,52 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Au 31 décembre 2024	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
En EUR						
Nombre de factures concernées	6					0
Encours au 31/12/2023 (en EUR)	11 920,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,69 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

Information sur le délai de paiement des clients

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31 décembre 2025.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2025, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence. A noter en complément une taxe sur annulation de titres autodétenus pour 79 717 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 68,94 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 68,21 % au 31 décembre 2024.

Le pourcentage de détention de Bourse Direct s'établit à 83,25% au cours de l'exercice (80,99 % en 2024). Celui de SwissLife Banque Privée n'a pas évolué au cours de l'exercice (40 %).

INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTODÉTENUS

Au cours de l'exercice 2025, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 683 763 de ses propres titres à l'objectif d'annulation. Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie détient 6,64 % de son capital, soit 4 413 825 actions.

Les différents mouvements enregistrés en 2025 sont les suivants :

	Situation au 31/12/2024			Augmentations : rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2025		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	8,31	1 309 045	10 881	13,73	724 107	9 944	7,45	941 868	7 020	12,85	1 091 284	13 806
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,75	3 362 885	12 608				3,94	40 344	159	3,75	3 322 541	12 449
TOTAL	5,03	4 671 930	23 490	13,73	724 107	9 944	7,31	982 212	7 179	5,95	4 413 825	26 256

INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- un dividende a été distribué en juin 2025 au titre du résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 47 centimes par titre, soit d'un montant total de 31 231 886,81 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2024 au titre du résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 40 centimes par titre, soit d'un montant total de 26 957 076,40 euros ;
- un dividende a été distribué en juin 2023 au titre du résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 35 centimes par titre, soit un montant total de 24 176 216,75 euros ;

INFORMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée et le pôle immobilier.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 65,0 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS LA DÉMOCRATIE LOCALE

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, en son article 17, impose aux sociétés de mentionner dans leur rapport de gestion les actions qu'elle mène pour promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale.

La Société Viel & Cie n'a engagé aucune action au cours de l'année 2025.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al. 7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2025 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2025	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS – Art-L411-2, II CMF)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	05/06/2025	18 mois	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	05/06/2025	26 mois	€ 20 000 000	-	€ 20 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	06/06/2024	26 mois	€ 1 381 498	-	€ 1 381 498
Réduction de capital (annulation d'actions)	05/06/2025	24 mois	€ 1 329 017	€ 188 374	€ 1 140 643
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec suppression du DPS)	08/06/2023	38 mois	€ 1 381 498	-	€ 1 381 498

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS

Vingt-et-une résolutions seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée générale se tenant le 3 juin 2026 à 9 heures 30.

I – Les dix premières résolutions (de la 1^{ère} à la 10^{ème} résolution) ainsi que la 21^{ème} résolution relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions règlementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, l'approbation

des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux Président et Membres du Conseil d'administration ainsi que pour l'exercice en cours, l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II – Les dix autres résolutions (de la 11^{ème} à la 20^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie.

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1^{re} résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 43 288 796,96 €.

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2^{ème} résolution)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice net part du groupe de 126 440 milliers d'euros.

3. Affectation du résultat de l'exercice (3^{ème} résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice comme suit :

Détermination des sommes distribuables :

Résultat de l'exercice	43 288 796,96 euros
Report à nouveau et réserves distribuables	29 179 987,22 euros
Montant à affecter	72 468 784,18 euros

Affectations proposées :

› Distribution de dividendes	35 605 812,06 euros
› Report à nouveau pour affectations proposées	36 862 972,12 euros
Total	72 468 784,18 euros

Le dividende d'un montant total de 35 605 812,06 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,54 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie. Le montant total du dividende sera ajusté à la date de l'Assemblée générale sur la base du nombre d'actions existantes à cette date.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- › en juin 2025, au titre du résultat de l'exercice 2024, d'un montant de 0,47 € par action, soit un montant total de 31 231 886,81 € ;
- › en juin 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023, d'un montant de 0,40 € par action, soit un montant total de 26 957 076,40 € ;
- › en juin 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022, d'un montant de 0,35 € par action, soit un montant total de 24 176 216,75 € ;

4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions (4^{ème} résolution)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2025 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présente en Assemblée.

Aucune nouvelle convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

5. Autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (5^{ème} résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 5^{ème} résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 5 juin 2025 dans sa 5^{ème} résolution.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- › l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- › la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- › l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;

- › favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité ;
- › tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 21 euros et en conséquence le montant maximal de l'opération à 57 796 536 euros tel que calculé sur la base du capital social au 31 mars 2026 et des 3 841 452 actions autodétenues à la même date.

6. Approbation du rapport sur les rémunérations (6^{ème} résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant dans le rapport annuel.

7. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (7^{ème} résolution)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport annuel.

7.1. Éléments de rémunération du Président-Directeur Général (8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de prendre acte de ce qu'il n'y a pas eu de rémunération fixe ou variable versée au Président-Directeur général, à l'exception de la rémunération allouée en sa qualité d'administrateur, au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Combes, Président-Directeur Général, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 5 juin 2025 dans sa 8^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le rapport annuel.

Nous vous demandons également, dans la 9^{ème} résolution, de bien vouloir statuer sur les mêmes conditions de rémunération au Président-Directeur Général pour l'exercice à venir.

7.2. Éléments de rémunération des membres du Conseil d'administration (10^{ème} résolution)

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération allouée que nous vous proposons de renouveler pour le même montant de 84 000

euros. Cette somme est partagée équitablement entre tous les administrateurs, y compris le Président du Conseil d'administration.

8. Délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

8.1. Autorisation concernant la réduction du capital par annulation d'actions autodétenues (11^{ème} résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 11^{ème} résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler sur ses seules décisions, en conséquence de l'objectif d'annulation défini dans la 5^{ème} résolution de la présente Assemblée, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers

mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires en pareille matière.

8.2. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes (12^{ème} résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourra pas excéder cinq (5) millions d'euros, représentant environ 37 % du capital existant. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation, d'une durée de 18 mois, priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

8.3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (16^{ème} résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18-1 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents

à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 1 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieure à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

9. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires, pour un montant maximum de dix (10) millions d'euros ;
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, pour un montant maximum de cinquante (50) millions d'euros ;

dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

9.1. Délégation globale de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (13^{ème} résolution)

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé

que le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

9.2. Délégation globale de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (15^{ème} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public, à l'exclusion des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à dix (10) millions d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Le prix d'émission :

- (a) des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux

dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;

- (b) des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire assimilable émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

9.3. Délégation globale de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de façon réservée aux salariés (16^{ème} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées dans le cadre d'une offre visée au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputerait sur les plafonds fixés à la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, la délégation ayant le même objet accordée par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2024 dans sa 17^{ème} résolution.

9.4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des collaborateurs (17^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des attributions, à son choix, d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants et mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, ou certaines catégories d'entre eux. Cette délégation mettrait à la disposition du Conseil d'administration un outil d'intéressement des collaborateurs de la société et de fidélisation tout en les associant davantage à son développement.

Cette délégation porte sur un montant maximal de capital social de 10 %.

Le prix d'achat ou de souscription des actions ne saurait être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société.

L'autorisation sollicitée serait consentie pour une durée de trente-huit (38) mois.

10. Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés de groupements d'intérêts économiques liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution)

Afin de permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative, il vous est demandé de renouveler par anticipation l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux. Cette autorisation serait consentie pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale et mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2024 aux termes de sa 19^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions des articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce.

Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital social à la date d'attribution décidée par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

11. Autorisation à donner au Conseil d'administration selon le principe de réciprocité et dans les conditions fixées par les délégations octroyées en cas d'offre publique (19^{ème} résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

Cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

12. Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 5^{ème}, 11^{ème} et 17^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale (20^{ème} résolution)

Nous vous proposons de fixer à :

- vingt (20) millions d'euros le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et ;

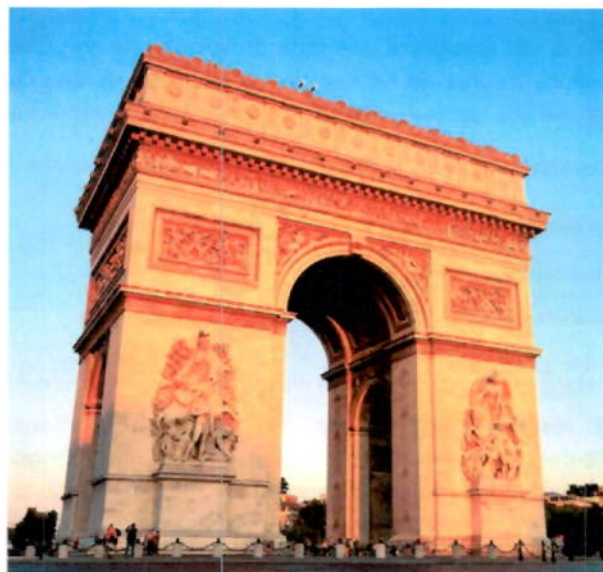
- cent (100) millions d'euros ou à la contrevaletur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

13. Pouvoirs

La **vingt-et-unième** résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

1.5 RÉSULTATS 2025

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2025 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.



En M€	2025	2024	Variation* cours variables	Variation* cours constants
Chiffre d'affaires	1 266,9	1 179,3	7,4%	10,7%
Autres produits d'exploitation	3,5	4,9	-29,6%	-28,4%
Produits d'exploitation	1 270,4	1 184,2	7,3%	10,5%
Charges d'exploitation	-1 077,9	-1 030,9	4,6%	7,7%
Résultat d'exploitation	192,5	153,3	25,6%	29,1%
Quote-part de résultat des participations MEE	44,1	44,6	-1,2%	1,0%
Résultat d'exploitation yc sociétés associées	236,6	197,9	19,5%	22,7%
Résultat financier	-8,5	7,1	- 220,8%	- 219,3%
Résultat avant impôts	228,0	205,0	11,2%	14,4%
Impôts sur les bénéfices	-49,6	-38,6	28,4%	31,1%
Résultat net de l'exercice	178,4	166,3	7,2%	10,5%
Part du Groupe	126,4	120,7	4,7%	7,8%
Intérêts minoritaires	52,0	45,6	13,9%	17,8%

* Sur la base des données calculées en milliers d'euros. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change variables sont calculées sur la base des cours moyens de la période, comparés aux cours moyens de la période précédente dans le cadre de la conversion des devises des filiales consolidées du groupe. Les variations des différents postes du compte de résultat à cours de change constants sont calculées en retenant les cours de conversion moyens de la période N-1 sur les deux périodes de comparaison.

VIEL & Cie enregistre une forte croissance de son activité en 2025 avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 266,9 millions d'euros, en hausse de 7,4 % à cours de change variables. A cours de change constants, le chiffre d'affaire affiche une hausse de 10,7 % et s'établit à 1 305,0 millions d'euros.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En milliers d'euros	2025	2024
Intermédiation professionnelle	1 190,6	1 103,9
Bourse en ligne*	76,3	75,4
Total	1 266,9	1 179,3

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 192,5 millions d'euros en croissance de 25,6 % à cours de change variables. La marge d'exploitation ressort à 15,2 % contre 13,0 % sur la même période en 2024. Les charges d'exploitation s'établissent à 1 077,9 millions d'euros et s'inscrivent en hausse de 4,6 % par rapport à 2024.

Le **résultat d'exploitation consolidé y compris les sociétés mises en équivalence** de VIEL & Cie, s'établit à 236,6 millions d'euros contre 197,9 millions d'euros sur la même période en 2024 soit une hausse de 19,5 %. A cours de change constants, ce résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 22,7 % par rapport à 2024.

La contribution des sociétés associées et des coentreprises enregistre une baisse de 1,0 % à cours de change constants pour s'établir à 44,1 millions d'euros.

Le **résultat financier** enregistre une charge nette de 8,5 millions d'euros en 2025 contre un profit net de 7,1 millions d'euros sur la même période en 2025. Cette variation s'explique principalement par un impact négatifs des résultats de change et une baisse des produits d'intérêts constatés sur l'exercice 2025.

Le **résultat avant impôt** s'élève à 228,0 millions d'euros en 2025 en hausse de 14,4 % à cours de change constants.

Ainsi, le **résultat net consolidé** de VIEL & Cie s'inscrit en hausse de 7,2 % à cours de change variables à 178,4 millions d'euros en 2025 contre 166,3 millions d'euros sur la même période en 2024.

Le **résultat net - part du groupe** de VIEL & Cie s'établit à 126,4 millions d'euros en hausse de 7,8 % à cours de change constants.

BILAN

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants en réduisant le niveau d'actifs intangibles et en maintenant une forte position de trésorerie nette.

Le résultat de l'exercice 2025 porte les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie à 759,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 585,4 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 26,3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 26 mars 2026 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2025.

DIVIDENDE

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 3 juin 2026, la distribution d'un dividende de 54 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2025 contre 47 centimes pour l'exercice 2024, versé en numéraire, soit une croissance de 14,9 %.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2025

Concernant l'activité d'intermédiation professionnelle, l'année 2025 a été marquée par une activité soutenue dans un contexte de changement des orientations de la politique monétaire au plan international. Ces évolutions de politique monétaire ont eu pour conséquence d'accroître les volumes traités sur les marchés financiers.

La hausse des volumes d'affaires a été observée sur l'ensemble des zones géographiques où le groupe exerce son activité.

Bourse Direct a poursuivi sa politique de développement avec un recrutement accru de nouveaux comptes sur l'année. Le niveau des taux d'intérêt a eu un effet positif sur la rentabilité de la société.

PERSPECTIVES 2026

Sur son métier d'intermédiation professionnelle, l'activité depuis le début de l'année 2026 s'inscrit en progression par rapport à la même période de l'exercice précédent, à taux de change constants, confirmant la dynamique engagée au cours des derniers exercices. Le Groupe évolue au cœur des marchés financiers mondiaux où son activité de courtage reste intrinsèquement liée aux conditions de marché, aux stratégies de gestion des risques de ses clients et à l'intensité des flux générés par les ajustements de portefeuilles dans un environnement en évolution.

Sur son métier de bourse en ligne, l'activité est soutenue depuis le début de l'année dans un contexte de plus forte volatilité des marchés. Par ailleurs, le niveau des produits d'intérêt reste stable en 2026.

Swisslife Banque Privée poursuivra sa stratégie de croissance en 2026.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

En 2025, le monde est resté confronté à de fortes tensions politique notamment la guerre en Ukraine et en Iran, présentant un risque de tensions inflationniste, si la guerre en Iran notamment devait durer.

Dans un contexte de conflits au Moyen-Orient, les activités exercées dans les pays de la région font l'objet d'une vigilance renforcée de la part du groupe. Les entités concernées ont mis en place des dispositifs de continuité et des solutions de repli permettant la poursuite des activités. À la date d'arrêté des comptes, aucun risque susceptible d'affecter l'activité du groupe et les comptes clôturés au 31 décembre 2025 n'a été identifié.

Dans le cadre de son activité d'intermédiation professionnelle, le niveau d'activité moyen sur les mois de janvier et février ressort en hausse par rapport à la même période l'an dernier à taux de change constants.

Bourse Direct enregistre un regain d'activité sur les marchés dans un contexte de baisse régulière des taux d'intérêt mais du maintien d'un niveau élevé des taux longs dans un environnement de forte instabilité politique.

La société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 744 134 actions par décision du Conseil d'administration de mars 2026. Ce dernier a également procédé à une augmentation de capital de € 46 000, soit 230 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à des opérateurs de la société, après constat de la réalisation des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites de 2023.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

La liste des sociétés contrôlées par le Groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

ACTIONNAIRE	2025			2024		
	Titres	% du capital	% des droits de vote	Titres	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance *	43 188 155	64,99%	77,82%	43 188 155	64,08%	77,24%
Patrick Combes	3 906 352	5,88%	7,33%	3 906 352	5,80%	7,27%
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,89%	3,70%	3 913 935	5,81%	3,67%
Financière de l'Échiquier	-	-	-	381 973	0,57%	0,36%
Amiral Gestion	2 332 077	3,51%	2,20%	2 761 012	4,10%	2,59%
Quaero Capital	1 007 822	1,52%	0,95%	1 007 922	1,50%	0,95%
Indépendance AM	2 706 748	4,07%	2,56%			
Fonds de Réserve pour les retraites	570 455	0,87%	0,54%			
Dimensional Fund Advisor LP	339 688	0,51%	0,32%	339 688	0,50%	0,32%
Public	4 071 766	6,12%	4,58%	7 221 824	10,72%	7,97%
TITRES AUTODÉTENUS	4 413 825	6,64%	-	4 671 930	6,93%	-
TOTAL	66 450 823	100%	100%	67 392 891	100%	100%

* Monsieur Patrick Combes détient directement 91,98% du capital de la société Viel et Compagnie-Finance

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le montant du capital est de 13 290 164,60 euros divisé en 66 450 823 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

› Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 65,00 % de son capital social et 77,82 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

› Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Tous les titres comportent les mêmes droits. Les titres au nominatif acquis depuis trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

› Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

› Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

› Franchissements de seuils au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2025, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- › le 21 mars 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,49 % du capital et 2,13 % des droits de vote ;
- › le 28 mars 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,55 % du capital et 2,16 % des droits de vote ;
- › le 31 mars 2025, la Société Indépendance AM (20 Avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire et détenir 4,02 % du capital social de la Société ;
- › le 3 avril 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,41 % du capital et 2,08 % des droits de vote ;
- › le 13 mai 2025, la Société Amiral Gestion (103 Rue de Grenelle - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 3,5 %, et détenir 3,51 % du capital et 2,13 % des droits de vote ;
- › le 25 juin 2025, le Fonds de réserve pour les retraites (56 Rue de Lille - 75007 PARIS) a déclaré, dans le cadre d'une activité de tiers dans le cadre de fonds, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 0,5 %, et détenir 0,85 % du capital et 0,52 % des droits de vote.

› Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

› Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la Société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la Société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

1.6 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	13 880	13 908	13 815	13 479	13 290
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	69 402	69 402	69 075	67 393	66 451
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 435	26 338	48 982	43 975	44 707
Impôt sur le bénéfice	85	101	223	368	65
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 186	25 906	49 356	44 046	43 289
Résultat distribué	20 821	24 176	26 957	31 232	*
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,27	0,38	0,71	0,66	0,67
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,37	0,71	0,65	0,65
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,35	0,40	0,47	*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	381	380	381	417	406
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) (en milliers d'euros)	141	149	154	171	175

* Un dividende de 0,54 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 juin 2026

CERTIFIÉ
CONFORME A L'ORIGINAL

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2026**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

Détermination des sommes distribuables :

- Résultat de l'exercice	43 288 796,96 euros
- Report à nouveau et réserves distribuables	29 179 987,22 euros
Montant à affecter	<u>72 468 784,18 euros</u>

Affectations proposées :

- Distribution de dividendes	35 605 812,06 euros
- Report à nouveau pour affectations proposées	36 862 972,12 euros
Total	<u>72 468 784,18 euros</u>

Le dividende d'un montant total de 35 605 812,06 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,54 euro par action, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Le dividende sera détaché le 15 juin 2026 et mis en paiement à partir du 17 juin 2026.

Dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, l'intégralité de ce dividende brut entre dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, sauf option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu qui ouvrira droit à l'abattement proportionnel de 40 % prévu au 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- en juin 2025, au titre du résultat de l'exercice 2024, un montant de 0,47 € par actions, soit un montant total de 31 231 886,81 € ;
- en juin 2024, au titre du résultat de l'exercice 2023, un montant de 0,40 € par actions, soit un montant total de 26 957 076,40 € ;
- en juin 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022, un montant de 0,35 € par action, soit un montant total de 24.176.216,75 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité :

POUR : 94 088 834

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL



TALENZ ALTEIS AUDIT S.A.S.
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
France

Viel et Cie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Viel et Cie

9, place Vendôme

75001 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

TALENZ ALTEIS AUDIT S.A.S.
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Capital social : 124 000 €
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Normandie.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



TALENZ ALTEIS AUDIT S.A.S.
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
France

Viel et Cie

9, place Vendôme - 75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Viel et Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des Goodwills

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Comme indiqué dans les notes 2.7.8 et 2.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés de votre société, les goodwills au 31 décembre 2025 s'élèvent à M€ 122,3 en valeur nette. Les goodwills inclus dans les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 98,3 au 31 décembre 2025 en valeur nette. Les goodwills inclus dans les participations dans les sociétés associés et coentreprises s'élèvent à M€ 24 au 31 décembre 2025. Votre groupe réalise des tests de dépréciation des goodwills pour identifier d'éventuelles pertes de valeur à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer tels que précisé dans le paragraphe « Perte de valeur des Goodwills » de la partie « Principales estimations et hypothèses comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'évaluation des goodwills implique des jugements complexe de la part du groupe sur les différentes hypothèses	Nous avons apprécié la méthodologie des tests de dépréciation effectués au regard des normes comptables. Nous avons également réalisé les procédures suivantes : • comparer les budgets et les hypothèses de croissance des périodes passées avec les résultats réels afin d'apprécier le processus d'estimation réalisé par le groupe dans la détermination des flux de trésorerie ; • apprécier la cohérence des hypothèses sous-jacentes, d'une part, au regard des prévisions des flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies sous le contrôle du groupe et, d'autre part au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; • apprécier la pertinence des hypothèses constituant le taux d'actualisation établi par le groupe avec des données de marché ; • apprécier la conformité de la méthode de calcul utilisée et vérifier les calculs arithmétiques ;

utilisées pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs.	• pour les sociétés cotées, comparer la valeur comptable de l'UGT à la capitalisation boursière ; • apprécier le caractère approprié des informations figurant dans l'annexe aux comptes consolidés.
---	---

Evaluation des provisions pour litiges

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Comme indiqué dans la note 2.7.21 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de leurs activités, des filiales de votre groupe peuvent être impliquées dans des litiges avec des anciens employés à la suite de la résiliation de leur contrat de travail, ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. Des provisions sont comptabilisées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'un procès peut être estimée de manière fiable. Les provisions pour litiges au 31 décembre 2025 s'élèvent à M€ 0,6. Nous avons considéré cette évaluation comme un point clé de l'audit du fait du jugement exercé par le groupe quant à l'issue attendue des procédures.	Nous avons obtenu une synthèse des principales procédures en cours et mené des entretiens avec le directeur juridique de votre groupe afin d'obtenir une compréhension des principales affaires en cours. Nous avons également directement supervisé les travaux des auditeurs locaux réalisés à notre demande, incluant notamment : • l'étude des analyses juridiques préparées par la direction ; • la prise de connaissance des correspondances avec les conseils juridiques externes ; • l'appréciation du caractère approprié du montant des provisions associées ; • l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation des conseils juridiques externes. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel et Cie par l'assemblée générale du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 mai 2003 pour le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT dans la vingt-troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2026

KPMG S.A.



Signature
numérique de
Meddouri Sophie
Date : 2026.04.28
17:29:34 +02'00'

Sophie MEDDOURI

Associée

Paris, le 28 avril 2026

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Signé par Aurelie Lemazurier
Le 28 avr. 2026



doc_nfr
tx_DMb8rL6mZU4

Aurélié LEMAZURIER

Associée

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires	2.7.1	1 266 829	1 179 295
Autres produits d'exploitation	2.7.2	3 459	4 914
Produits d'exploitation		1 270 388	1 184 209
Charges de personnel		-844 912	-807 824
Autres charges d'exploitation	2.7.3	-208 252	-194 440
Amortissements		-25 739	-28 647
Gains/ (Pertes) de valeur des actifs		-	-
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 077 903	-1 030 911
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		192 485	153 298
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	2.7.9	44 076	44 629
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		236 561	197 927
Produits financiers	2.7.4	21 185	29 324
Charges financières	2.7.4	-29 722	-22 256
Résultat avant Impôts		228 024	204 995
Impôts sur les bénéfices	2.7.5	-48 631	-38 644
Résultat net		178 393	166 351
Participations ne donnant pas le contrôle		51 953	45 805
Résultat net part du Groupe		126 440	120 746
Résultat de base par action	2.7.6	2,03	1,92
Résultat dilué par action	2.7.6	2,01	1,91

2.2 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Note	2025	2024
Résultat de la période comptabilisé au compte de résultat		178 393	166 351
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		335	375
Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies		3 213	395
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	2.7.16	3 548	770
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, constatés dans la réserve de couverture		0	-2 159
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, transférés au compte de résultat		-1 352	-
Écarts de conversion		-61 174	18 226
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat		-	-
Autres éléments du résultat global des sociétés associées		-128	-124
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	2.7.16	-62 654	15 943
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		-59 106	16 714
Résultat global		119 287	183 065
Part du Groupe		85 366	131 752
Intérêts minoritaires		33 921	51 313

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 2.7.5.

2.3 BILAN CONSOLIDÉ

	Note	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations corporelles	2.7.7	31 305	21 373
Actifs liés au droit d'utilisation	2.7.26	63 514	40 389
Immobilisations incorporelles	2.7.8	137 263	134 900
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	2.7.9	218 146	221 426
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.7.14	4 326	4 143
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2.7.13	27 159	25 385
Actifs financiers évalués au coût amorti		0	3 000
Autres actifs financiers	2.7.10	14 267	7 665
Impôts différés actifs	2.7.5	35 378	31 697
Immeubles de placement	2.7.7	1 734	2 114
Trésorerie non disponible	2.7.11	34 878	35 914
Total actif non courant		567 970	528 006
Autres actifs courants		23 877	19 480
Instruments financiers dérivés actifs	2.7.25	735	1 936
Impôts à recevoir	2.7.24	2 665	2 676
Clients et autres créances	2.7.12	1 746 246	1 581 603
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2.7.13	3	3
Actifs financiers évalués au coût amorti	2.7.14	31 585	104 732
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.7.15	593 614	552 241
Total actif courant		2 398 725	2 262 671
TOTAL ACTIF		2 966 695	2 790 677

	Note	31.12.2025	31.12.2024
Capital	2.7.16	13 290	13 479
Prime d'émission		4 543	11 455
Actions propres	2.7.16	-26 255	-23 490
Écarts de conversion		-108 386	-64 796
Réserves consolidées	2.7.16	702 186	616 548
Total des capitaux propres Part du Groupe		585 378	553 196
Intérêts minoritaires	2.7.17	174 292	173 458
Total des capitaux propres		759 670	726 654
Dettes financières	2.7.20	397 548	285 636
Obligations locatives	2.7.26	57 354	33 383
Autres passifs financiers		0	0
Provisions	2.7.21	28 530	31 149
Produits différés		-	0
Impôts différés passifs	2.7.5	701	1 328
Total passif non courant		484 134	351 496
Dettes financières	2.7.20	34 802	170 771
Obligations locatives	2.7.26	14 526	16 601
Fournisseurs et autres créanciers	2.7.23	1 656 245	1 503 107
Provisions	2.7.21	489	6 030
Impôts à payer	2.7.24	13 816	11 637
Instruments financiers dérivés passifs	2.7.25	76	1 202
Produits différés		2 938	3 179
Total passif courant		1 722 890	1 712 527
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2 966 695	2 790 677

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Note	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôts		228 024	204 995
Amortissements	2.7.7, 2.7.8, 2.7.26	26 739	28 647
Perte de valeur des actifs		0	0
Résultat financier net		-897	-4 937
Quote part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	2.7.9	-44 075	-44 629
Augmentation / (diminution) des provisions	2.7.21	13 303	4 142
Variation des produits différés		120	1 691
Dépense relative aux paiement fondés sur des actions	2.7.19	2 178	1 853
Plus / (moins) values sur cessions de sociétés	2.7.2	0	0
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2.7.2	41	-72
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-5 730	-1 335
(Augmentation) / diminution du fonds de roulement		-25 855	-22 500
Provisions payées		-15 041	-509
Intérêts payés		-19 034	-17 178
Intérêts perçus		14 979	21 753
Impôts payés		-46 441	-39 463
Flux de trésorerie nets résultant des activités opérationnelles		128 311	132 458
Acquisition d'actifs financiers		-57 582	-100 808
Valeur de vente d'actifs financiers		130 104	29 505
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		0	-2 533
Cession de filiales, net de la trésorerie cédée		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	2.7.7	-15 994	-6 821
Valeur de vente d'immobilisations corporelles		154	-120
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2.7.8	-9 323	-5 818
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		178	180
Acquisition d'immeubles de placement		0	0
Valeur de vente d'immeubles de placement		0	0
Dividendes reçus		33 649	34 931
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		-1 818	-1 718
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		79 368	-53 202
Augmentation des dettes financières à court terme	2.7.7	16 006	0
Diminution des dettes financières à court terme		-153 298	-2 849
Augmentation des dettes financières à long terme	2.7.8	109 750	104 578
Diminution des dettes financières à long terme	2.7.20	0	-34 500
Variation des autres dettes à long terme		0	-1
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-1 451	0
Paiement des obligations locatives	2.7.26	-17 631	-17 421
Augmentation de capital et prime d'émission	2.7.16	0	27
Acquisition d'actions propres	2.7.16	-9 944	5 439
Valeur de vente d'actions propres		0	0
Acquisition d'intérêts non contrôlants	2.7.17	-28 243	-37 393
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-24 670	-22 088
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	2.7.18	-29 321	-25 195
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité de financement		-138 802	-29 403
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		-28 095	7 783
Variation de la trésorerie		40 782	57 636
Trésorerie et équivalent au début de la période	2.7.15	551 163	493 527

	Note	31.12.2025	31.12.2024
Trésorerie et équivalent à la fin de la période	2.7.15	591 945	551 163

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er Janvier 2024		69 074 905	13 815	12 793	-28 929	-78 450	554 960	474 189	144 752	618 941
Résultat net de la période							120 746	120 746	45 605	166 351
Autres éléments du résultat global						12 056	-1 050	11 006	5 708	16 714
Résultat global de la période						12 056	119 696	131 752	51 313	183 065
Augmentation de capital		135 000	27	-27	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés		0	0	0	0	0	-25 195	-25 195	-22 088	-47 283
Variation d'actions propres		-1 817 214	-363	-1 311	5 439	0	-8 303	-4 538	0	-4 538
Incidence des variations de périmètre		0	0	0	0	1 598	-28 880	-27 282	-2 180	-29 462
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		0	0	0	0	0	1 623	1 623	634	2 257
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions		0	0	0	0	-	2 715	2 715	1 061	3 776
Autres variations		0	0	0	0	-	-68	-68	-34	-102
Capitaux propres au 31 Décembre 2024		67 392 691	13 479	11 455	-23 490	-64 796	616 548	553 196	173 458	726 654

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Note	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er Janvier 2025		67 392 691	13 479	11 455	-23 490	-64 796	616 548	553 196	173 458	726 654
Résultat net de la période							126 440	126 440	51 953	178 393
Autres éléments du résultat global						-42 270	1 196	-41 074	-18 032	-59 106
Résultat global de la période						-42 270	127 636	85 366	33 921	119 287
Augmentation de capital	2.7.16	0	0	-	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	2.7.16	0	0	0	0	0	-29 321	-29 321	-24 670	-53 991
Variation d'actions propres		-941 868	-189	-6 912	-2 765	0	0	-9 866	0	-9 866
Incidence des variations de périmètre		0	0	0	0	-1 320	-18 535	-19 855	-10 960	-30 815
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	2.7.19	0	0	0	0	0	4 462	4 462	1 698	6 160
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions		0	0	0	0	0	2 537	2 537	966	3 503
Autres variations		0	0	0	0	0	-1 141	-1 141	-121	-1 262
Capitaux propres au 31 Décembre 2025		66 450 823	13 290	4 543	-26 255	-108 386	702 186	585 378	174 292	759 670

2.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VIEL & Cie est une société française anonyme, domiciliée à Paris au 9, Place Vendôme – 75001 Paris, France.

VIEL & Cie, société d’investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l’intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l’intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu’un pôle de gestion et de banque privée au travers d’une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée.

L’action VIEL & Cie (codes : FR0000050049, VIL) est cotée sur le compartiment B d’Euronext Paris, et est incluse dans l’indice SBF 250.

VIEL & Cie est détenue à hauteur de 65,00 % par Viel et Compagnie-Finance au 31 décembre 2025.

Le Conseil d’administration a arrêté les comptes consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2025 par décision du 26 mars 2026 et qui sont présentés pour approbation à l’Assemblée générale du 3 juin 2026.



PRINCIPES RÉGISSANT L’ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis en milliers d’euros sauf explicitement mentionné, l’euro étant la devise fonctionnelle de la société mère du groupe et la devise de présentation du Groupe VIEL & Cie. Ils ont été établis selon le principe du coût historique à l’exception de certains instruments financiers réévalués à la juste valeur.

Les comptes consolidés du Groupe VIEL & Cie sont établis conformément aux normes internationales d’information financière (IFRS) telles qu’adoptées par l’Union Européenne.

- › Modification des principes régissant l’établissement des comptes consolidés
- Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2024 à l’exception des modifications suivantes appliquées au 1^{er} janvier 2025.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 21 (modifications)	› Absence de convertibilité	1 ^{er} janvier 2025

L’adoption de ces nouvelles dispositions n’a pas eu d’impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Au cours de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes :

› Perte de valeur des Goodwills :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses goodwills à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.8.

› Impôts différés actifs :

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.5.

› Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.22.

› Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Des informations complémentaires sont données en note 2.7.21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

› Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de VIEL & Cie ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de détention, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 2.7.32.

› Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le prix d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Après la comptabilisation initiale, les goodwills positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwills sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 2.7.8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces goodwills sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

› Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés contrôlées par VIEL & Cie, directement ou indirectement. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut user de son pouvoir sur la société pour influencer les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

› Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les goodwills déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

› Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles VIEL & Cie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle ni le contrôle conjoint, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque VIEL & Cie détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les goodwills déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

ELIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

TRAITEMENT DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés dans une devise autre que l'euro, incluant les goodwill et les actifs et passifs évalués en juste valeur à la date de la prise de contrôle, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation significative des cours de change.

Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et imputées dans les autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière qui était imputé dans les capitaux propres de son pôle de détention est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2025 et 2024 est présenté en note 2.7.31.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de VIEL & Cie avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

RÉSULTAT FINANCIER NET

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice dû au titre du bénéfice imposable de la période calculée en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale de goodwill. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- agencements et installations : entre 5 et 10 ans,
- matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans,
- autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers dans une optique patrimoniale. Ces actifs sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » dans le bilan consolidé en application de la norme IAS 40 et comptabilisés au coût historique et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité probable (40 ans); cet amortissement est constaté par le biais du compte de résultat.

CONTRATS DE LOCATION – LE GROUPE COMME PRENEUR

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient, un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.

Les paiements de loyers comprennent entre autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts éventuels de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Il est par ailleurs soumis à un test de perte de valeur s'il existe des indices révélant une possible perte de valeur. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- › logiciels : entre 3 et 5 ans,
- › autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans,
- › goodwill : indéfinie

PERTES DE VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, ou lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les goodwills, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

ACTIVITÉ DE TENEUR DE COMPTES

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

ACTIVITÉ EN PRINCIPAL

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en Hors Bilan (cf. note 2.7.28).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Couverture des flux de trésorerie

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe

évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture. La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiant comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.



ACTIFS FINANCIERS

› Comptabilisation et évaluation initiale

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

› Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- › du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple). Conformément à la norme IFRS 9, trois types de modèles de gestion peuvent s'appliquer :

- › un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »),
- › un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »),
- › un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction ;
- › des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Elles sont appréhendées via le critère/test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest). Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument et analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite des pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme ainsi que les obligations qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ». La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts ainsi que de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 2.7.14.I).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous « Autres charges d'exploitation ».

PASSIFS FINANCIERS

▸ Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

▸ Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net,
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

JUSTE VALEUR

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants :

- le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.



AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

PROVISIONS

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de

la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 2.7.19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action : des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en notes annexe aux états financiers.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en notes aux comptes consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et modifications de normes qui n’ont pas toutes été adoptées par l’Union Européenne au 31 décembre 2025 et dont la date d’entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n’ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

› Normes, interprétations ou amendements adoptés par l’Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IFRS 10, IFRS 9, IFRS 1, IAS 7, IFRS 7 (modifications)	Amélioration annuelle des normes comptables IFRS	1er janvier 2026
IFRS 9 et IFRS 7 (modifications)	Modifications de la classification et de l’évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026

› Normes, interprétations ou amendements non encore adoptés par l’Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IFRS 18	Présentation des états financiers et informations à fournir	1er janvier 2027
IFRS 19	Filiales sans responsabilité publique – Informations à fournir	1er janvier 2027

A l’exception de la norme IFRS 18 présentée ci-dessous, le Groupe prévoit que l’adoption des normes et modifications de normes ci-dessus n’aura pas d’impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

La norme IFRS 18 renforce les obligations relatives à la présentation des états financiers. Elle introduit trois principaux changements. Elle impose tout d’abord une présentation plus structurée du compte de résultat avec trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d’améliorer la structure du compte de résultat, et impose à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d’exploitation et le résultat avant éléments financiers et impôts. Elle requiert par ailleurs des entités concernées qu’elles expliquent les indicateurs de performance qu’elles utilisent, et de les indiquer dans une note séparée des états financiers. Ces indicateurs sont audités . Elle précise enfin certains principes d’organisation des informations dans les états financiers primaires et les notes d’annexes. Elle remplace la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Les dispositions d’IAS 1 restées inchangées ont été reprises dans la norme IFRS 18 et d’autres normes.

Pour le Groupe, l’adoption de cette norme entraînera principalement les modifications suivantes dans la présentation des éléments des états financiers, sans affecter leur évaluation :

- › Le goodwill sera désormais présenté séparément des autres actifs incorporels au bilan.
- › Dans le tableau des flux de trésorerie, les intérêts payés et les intérêts reçus seront désormais présentés respectivement dans les flux de financement et dans les flux d’investissement contre les flux opérationnels actuellement.
- › Les différences de change seront classées en fonction de leur nature et intégrées dans des catégories spécifiques selon leur lien avec l’exploitation, l’investissement ou le financement. Celles liées aux transactions commerciales notamment seront incluses dans les résultats d’exploitation et non plus dans le résultat financier.

2.7 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.7.1 INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'organisation interne et de gestion de VIEL & Cie, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les trois segments d'activité retenus par VIEL & Cie pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, et la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée.

Les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination - localisation géographique de ses clients- n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.

Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires inclut uniquement les revenus provenant de transactions avec des clients externes. Aucune transaction entre les secteurs opérationnels n'a d'impact sur le chiffre d'affaires.

› Informations par secteur d'activité

En 2025 En milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	1 190 635	76 294			1 266 929	0	1 266 929
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-1 018 347	-49 253		-100	-1 067 701	0	-1 067 701
Résultat d'exploitation sectoriel	172 288	27 041	0	-100	199 228	0	199 228
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	0	0		0	0	-6 743	-6 743
Résultat d'exploitation	172 288	27 041	0	-100	199 228	-6 743	192 485
Résultat des participations mise en équivalence	31 048		12 864		43 912	163	44 075
Résultat financier	-7 715	-431		-127	-8 273	-264	-8 537
Résultat avant impôts	195 621	26 610	12 864	-227	234 868	-6 844	228 024
Impôts sur les bénéfices	-43 092	-6 852			-49 944	313	-49 631
Résultat net	152 528	19 758	12 864	-227	184 924	-6 531	178 393

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements (2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

En 2024 En milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	1 103 912	75 383			1 179 295	0	1 179 295
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	-972 296	-48 379		-168	-1 020 843	0	-1 020 843
Résultat d'exploitation sectoriel	131 616	27 004	0	-168	158 452	0	158 452
Produits/ Charges non alloués ⁽²⁾	0	0		0	0	-5 153	-5 153
Résultat d'exploitation	131 616	27 004	0	-168	158 452	-5 153	153 298
Résultat des participations mise en équivalence	26 695		17 933		44 628	0	44 628
Résultat financier	2 824	-1 011		-143	1 670	5 398	7 068
Résultat avant impôts	161 135	25 993	17 933	-311	204 750	244	204 994
Impôts sur les bénéfices	-31 684	-6 706			-38 390	-254	-38 644
Résultat net	129 451	19 287	17 933	-311	166 360	-10	166 350

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements (2) Produits/Charges nets afférents aux holdings du Groupe

› Actifs sectoriels

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

En 2025 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	1 123 365	1 401 064	0	1 944	2 526 373		2 526 373
Participations dans sociétés associées	141 232		75 695		216 927	1 219	218 146
Actifs non alloués ⁽³⁾	0	0	0	0	0	222 177	222 177
Total Actif	1 264 597	1 401 064	75 695	1 944	2 743 300	223 396	2 966 696

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

En 2024 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	1 252 572	1 201 105	0	2 285	2 455 962		2 455 962
Participations dans sociétés associées	145 108		75 247		220 355	1 071	221 426
Actifs non alloués ⁽³⁾	0	0	0	0	0	113 288	113 288
Total Actif	1 397 680	1 201 105	75 247	2 285	2 676 317	114 359	2 790 676

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

› Informations par secteur géographique

Activités poursuivies				
En 2025 en milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	626 196	385 324	255 409	1 266 929
Actifs non courants	183 180	25 108	23 794	232 082

Activités poursuivies				
En 2024 en milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amérique	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	548 458	381 877	248 960	1 179 295
Actifs non courants	152 269	33 161	11 225	196 661

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

› Information concernant les clients importants :

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2025 et 2024.

2.7.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Plus- / (moins-)values sur cession d'actifs immobilisés	-41	72
Autres produits d'exploitation	3 500	4 842
TOTAL	3 459	4 914

La rubrique « Autres produits d'exploitation » comprend essentiellement des montants reçus de la part d'anciens employés conformément à leurs clauses de non-concurrence, en plus de revenus ponctuels issus de la réévaluation de certains montants dans le cadre de notre suivi des encaissements clients.

2.7.3 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Charges de télécommunication et d'information financière	65 815	64 401
Charges de voyages et de représentation	41 829	38 246
Honoraires professionnels	27 291	28 478
Charges locatives et de maintenance	12 751	11 452
Autres charges d'exploitation	58 566	51 863
TOTAL	206 252	194 440

2.7.4 RÉSULTAT FINANCIER NET

Cette rubrique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Produits d'intérêts	15 185	18 469
Produits des titres de participation	1 004	1 088
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	1 868	4 564
Plus-values sur cession de titres de participation	604	-
Gains de change	2 522	5 200
Autres produits financiers	2	3
Produits financiers	21 185	29 324
Charges d'intérêts	-16 259	-15 736
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	-396	-51
Pertes de change	-10 772	-4 397
Charges financières sur contrats location financement	-2 188	-2 061
Autres charges financières	-108	-11
Charges financières	-29 723	-22 256
Résultat financier net	-8 537	7 068

2.7.5 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

en milliers d'euros	2025	2024
Charge d'impôts courants	50 842	37 994
Charges / (Produits) d'impôts différés	-1 211	650
Impôts sur le bénéfice	49 631	38 644

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de VIEL & Cie peut s'analyser comme suit :

	2025		2024	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Résultat avant impôts		228 204		204 995
Ajustement de la quote-part des sociétés associées et coentreprises		-44 075		-44 629
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		183 948		160 366
Taux d'imposition normatif	23,7%	43 577	22,8%	36 555
Effet fiscal des éléments suivants :				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,0%	-27	-0,1%	-97
Déficits de l'exercice non valorisés	1,2%	2 122	0,7%	1 137
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-0,8%	-1 556	-0,9%	-1 438
Effet fiscal des produits non imposables	-0,0%	-26	0,0%	75
Effet fiscal des charges non déductibles	3,1%	5 652	2,4%	3 798
Variation du taux d'impôt	-0,0%	-26	-0,0%	-53
Impôts concernant les exercices antérieurs	0,9%	1 738	-0,1%	-122
Divers	-1,0%	-1 823	-0,8%	-1 211
Taux d'imposition effectif du Groupe	27,0%	49 631	24,1%	38 644

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses entités sont présentes.

Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Au 31 décembre 2025, le Groupe applique l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés liés aux règles du Pilier 2 selon les dispositions d'IAS 12. L'exposition du Groupe aux impôts complémentaires créés par Pilier 2 est considérée comme non significative.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	476	164
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	138	168
Autres	-451	-719
Total charges / (produits) d'impôts différés	163	-387

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-1 313	-2 256
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-6 161	-1 901
Total charges / (produits) d'impôts	-7 474	-4 157

Les impôts différés ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	01.01.2025	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat	Reclassements	Ecart de conversion	31.12.2025
Impôts différés actifs								
Immobilisations corporelles	1 142	-809	0	0			-47	286
Immobilisations incorporelles	1 109	-45	0	0			-124	940
Reports fiscaux déficitaires	12 760	-1 222	0	0		82	-861	10 759
Provisions et charges à payer	22 973	3 506	-476	6 114		-99	-2 590	29 428
Obligations locatives	15 334	-307	0				-1 497	13 530
Autres	2 734	1 026	0	-2		-2	-347	3 409
Total	56 052	2 149	-476	6 112		-19	-5 465	58 352
Impôts différés passifs								
Immobilisations corporelles	123	192	0			-51	-11	252
Immobilisations incorporelles	-5	341	0	0			-16	320
Actifs liés au droit d'utilisation	13 073	82	0	0			-1 252	11 903
Autres	12 492	325	-41		-272	33	-1 336	11 201
Total	25 683	940	-41	0	-272	-18	-2 616	23 677
Total impôts différés nets	30 369	1 209	-435	6 112	272	-2	-2 849	34 677
Présenté au bilan comme suit :								
Impôts différés actifs	31 697							35 378
Impôts différés passifs	1 328							701
Net	30 369							34 677

En milliers d'euros	01.01.2024	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2024
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	1 819	-730	0	0	0	53	1 142
Immobilisations incorporelles	1 003	19	0	0	0	87	1 109
Reports fiscaux déficitaires	10 325	-1 191	0	3 573	0	53	12 760
Provisions et charges à payer	19 241	1 864	-164	1 879	0	153	22 973
Obligations locatives	15 122	-534	0	0	0	746	15 334
Autres	2 274	370	0	0		90	2 734
Total	49 784	-202	-164	5 452	0	1 182	56 052
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	152	-32	0	0	0	3	123
Immobilisations incorporelles	-66	58	0	0	0	3	-5
Actifs liés au droit d'utilisation	12 709	-248	0	0	0	612	13 073
Autres	12 008	605	-551	-179	0	609	12 492
Total	24 803	383	-551	-179	0	1 227	25 683
Total impôts différés nets	24 981	-585	387	5 631	0	-45	30 369
Présenté au bilan comme suit :							
Impôts différés actifs	26 752						31 697
Impôts différés passifs	1 773						1 328
Net	24 979						30 369

En 2024, un montant de € 3 573 000 a été reclassé du goodwill vers les actifs d'impôts différés, sans impact sur le compte de résultat, représentant la portion des pertes fiscales accumulées déductibles de Bonds.com avant son acquisition.

Au 31 décembre 2025, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 29 681 000 (2024 : € 29 149 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
A moins d'un an	0	0
Entre un et cinq ans	3 515	480
Supérieur à cinq ans	4 435	45 140
Durée illimitée	72 690	72 943
Total	80 640	118 564

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 14 488 000 (2024: € 15 083 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

2.7.6 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net – part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.



Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action sont détaillés ci-après :

Résultat de base	2025	2024
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	126 439	120 746
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	66 673 211	67 799 228
Nombre moyen d'actions autodétenues	4 404 773	4 984 068
Résultat de base par action (en euro)	2,03	1,92

Résultat dilué	2025	2024
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	126 439	120 746
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	66 673 211	67 799 228
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions et des attributions gratuites d'actions	527 639	385 333
Nombre moyen d'actions autodétenues	4 404 773	4 984 068
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	62 796 076	63 200 494
Résultat dilué par action (en euro)	2,01	1,91

2.7.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

› Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2025	0	60 630	67 675	4 777	133 083
Variation de périmètre					0
Acquisitions de l'exercice		12 225	3 261	224	15 710
Cessions – mises au rebut		-18 728	-3 380	0	-22 108
Reclassement		992	795	-88	1 699
Ecart de conversion		-3 585	-3 335	4	-6 916
Valeur brute au 31 décembre 2025	0	51 534	65 016	4 918	121 468
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2025		-50 907	-60 040	-763	-111 709
Variation de périmètre					0
Amortissements de l'exercice		-3 036	-2 947	-74	-6 057
Perte de valeur de l'exercice					0
Cessions – mises au rebut		18 619	3 322		21 941
Reclassement					0
Ecart de conversion		2 629	3 025	9	5 663
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2025	0	-32 695	-56 639	-827	-90 162
Valeur nette au 31 décembre 2025	0	18 839	8 377	4 090	31 306
Dont actifs sous contrat de location-financement	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2024		56 569	67 679	4 955	129 203
Variation de périmètre					0
Acquisitions de l'exercice		2 313	4 413	96	6 821
Cessions – mises au rebut		-254	-5 955	-193	-6 402
Reclassement		-	-	-13	-13
Ecart de conversion		2 002	1 539	-68	3 473
Valeur brute au 31 décembre 2024	-	60 630	67 675	4 777	133 082
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2024		-46 298	-61 099	-839	-108 236
Variation de périmètre					0
Amortissements de l'exercice		-3 290	-3 473	-123	-6 887
Perte de valeur de l'exercice					0
Cessions – mises au rebut		254	5 953	193	6 399
Reclassement					0
Ecart de conversion		-1 573	-1 420	6	-2 986
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2024		-50 907	-60 040	-763	-111 709
Valeur nette au 31 décembre 2024	-	9 723	7 636	4 015	21 373
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Une filiale de VIEL & Cie détient un ensemble de biens immobiliers pour un investissement initial total de € 6 289 000.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti selon la norme IAS 40, et ont connu les variations suivantes au cours des exercices 2025 et 2024 :

Au 31 décembre 2023	2 129
Acquisitions	-
Cessions	-
Amortissements	-145
Reclassements	-
Réévaluations d'immobilisation	-
Ecarts de conversion	130
Au 31 décembre 2024	2 114
Acquisitions	-
Cessions	-
Amortissements	-141
Reclassements	-
Réévaluations d'immobilisation	-
Ecarts de conversion	-239
Au 31 décembre 2025	1 734

Au 31 décembre 2025, l'amortissement cumulé de ces actifs est de € 1 969 000.

Les produits locatifs perçus en 2025 s'élèvent à € 189 000 contre € 289 000 de charges opérationnelles directes.

2.7.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2025 en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Goodwill	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2025	13 942	111 847	100 368		7 935	234 092
Variation de périmètre						
Acquisitions de l'exercice		8 978			344	9 322
Cessions - mises au rebut		-767			-120	-887
Reclassement		-154			-183	-337
Ecart de conversion		-5 781	-1 021		-609	-7 411
Valeur brute au 31 décembre 2025	13 942	114 123	99 347	0	7 367	234 780
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2025	-191	-96 946	-1 036		-1 018	-99 191
Variation de périmètre						0
Amortissements de l'exercice		-4 558			-11	-4 568
Perte de valeur de l'exercice						0
Cessions - mises au rebut		767			10	777
Reclassement						
Ecart de conversion		5 347	-5		125	5 467
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2025	-191	-95 390	-1 041	0	-894	-97 516
Valeur nette au 31 décembre 2025	13 751	18 733	98 306	0	6 474	137 263

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Fonds de commerce	Logiciels	Goodwill	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2024	13 942	103 757	103 161		8 942	229 802
Variation de périmètre		0	422		0	422
Acquisitions de l'exercice		5 701			117	5 818
Cessions - mises au rebut		-728			-986	-1 713
Reclassement		-0	-3 573			-3 573
Ecart de conversion		3 117	358		-139	3 337
Valeur brute au 31 décembre 2024	13 942	111 847	100 368		7 935	234 092
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2024	-191	-89 519	-1 053		-1 847	-92 610
Variation de périmètre						0
Amortissements de l'exercice		-5 269			-33	-5 302
Perte de valeur de l'exercice		0				0
Cessions - mises au rebut		728			831	1 559
Reclassement						0
Ecart de conversion		-2 886	17		31	-2 838
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2024	-191	-96 946	-1 036	-0	-1 018	-99 191
Valeur nette au 31 décembre 2024	13 751	14 901	99 332	-	6 917	134 900

Les goodwills se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

	31.12.2025			31.12.2024		
en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Compagnie Financière Tradition	25 968		25 968	25 968		25 968
TFS	16 166		16 166	15 998		15 998
Bourse Direct	32 774		32 774	32 774		32 774
E-VIEL	3 833		3 833	3 833		3 833
Exoe	6 188		6 188	6 188		6 188
Autres	14 416	-1 039	13 377	15 605	-1 034	14 571
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	99 345	-1 039	98 306	100 366	-1 034	99 332

› Tests de dépréciation

Les Goodwills constatés au bilan ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces goodwills sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces goodwills. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la

valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 8,5 % à 11,76 % (2024 : 8,9 % à 12,04 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque supplémentaire pour refléter le risque complémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie mais aussi aux risques géopolitiques.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % (2024 : 2,0 % à 5,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

en %	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	2025	2024	2025	2024
Pôle Intermédiation professionnelle				
Compagnie Financière Tradition et TFS	10,6 % - 10,9 %	11,0 % - 11,1 %	2,00%	2,00%
Autres	8,5 % - 11,4 %	8,9 % - 12,0%	2,0 % - 5,0%	2,0 % - 5,0%
Pôle Bourse en ligne				
Bourse Direct	10,35 % - 11,76%	12,04%	2,00%	2,00%
E-VIEL	11,76%	12,04%	2,00%	2,00%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills en 2025 et 2024.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 4 % et 7 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation du budget utilisé est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au résultat d'exploitation pour chaque année du budget ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

2.7.9 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenue par VIEL & Cie ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 2.7.32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les coentreprises se présente comme suit :

en milliers d'euros	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2025	113 099	108 327	221 426
Résultat net de la période	17 983	26 092	44 075
Dividendes distribués	-18 835	-13 810	-32 645
Acquisitions	0		0
Cessions	0		0
Reclassements	-597		-597
Autres éléments du résultat global	-128	0	-128
Autres variations de capitaux propres			0
Variations de périmètre	76		76
Ecart de conversion	-1 855	-12 207	-14 062
Au 31 décembre 2025	109 744	108 402	218 146

en milliers d'euros	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1er janvier 2024	109 358	103 016	212 373
Résultat net de la période	25 631	18 998	44 629
Dividendes distribués	-22 635	-11 209	-33 844
Acquisitions	0	0	0
Autres éléments du résultat global	-124	0	-124
Autres variations de capitaux propres	0	0	0
Variations de périmètre	47	0	47
Ecart de conversion	822	-2 478	-1 657
Au 31 décembre 2024	113 099	108 327	221 426

› Sociétés associées

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2025 En milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,6%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	6 813	13 357	23 244		
Actif courant	47 115	98 540	3 324 286		
Passif non courant	21	552	27 453		
Passif courant	24 680	46 730	3 140 515		
Actif net	29 227	64 616	179 562		
Quote-part du groupe dans :					
› dans l'actif net	9 537	21 323	75 258		
› Ecart d'acquisition	0	0	437		
Valeur comptable au 31 décembre	9 537	21 323	75 695	3 189	109 744
Chiffre d'affaires	26 981	63 124	115 758		
Résultat net de l'exercice	-4 117	17 906	32 160		
Autres éléments du résultat global	-393	0	0		
Résultat global de l'exercice	-4 510	17 906	32 160		
Quote-part du Groupe dans :					
› le résultat net	-1 213	5 909	12 864	424	17 983
› les autres éléments du résultat global	-128	0	0	0	-128
› le résultat global	-1 342	5 909	12 864	424	17 855
Dividendes versés au Groupe	0	6 993	11 835	7	18 835

Au 31 décembre 2024 En milliers d'euros	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	8 836	15 646	23 644		
Actif courant	48 205	109 468	3 103 210		
Passif non courant	331	1 872	17 093		
Passif courant	23 584	50 549	2 931 318		
Actif net	33 126	72 692	178 443		
Quote-part du groupe dans :					
› dans l'actif net	10 733	23 988	74 810	1 896	
› Ecart d'acquisition	0	0	437	1 234	
Valeur comptable au 31 décembre	10 733	23 988	75 247	3 130	113 099
Chiffre d'affaires	29 990	81 141	130 162		
Résultat net de l'exercice	-1 435	24 369	44 833	731	
Autres éléments du résultat global	-383	0	0		
Résultat global de l'exercice	-1 818	24 369	44 833	731	
Quote-part du Groupe dans :					
› le résultat net	-514	8 042	17 933	169	25 630
› les autres éléments du résultat global	-124	0	0	0	-124
› le résultat global	-638	8 042	17 933	169	25 506
Dividendes versés au Groupe	537	7 109	14 981	8	22 635

› Coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires.

L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous intègrent entre 25,0 % et 27,5 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55 % du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit :

Au 31 Décembre 2025 en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 27,5%		
Actif non courant	51 855	373		
Actif courant	909 150	41 966		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>107 231</i>	<i>24 827</i>		
Passif non courant	241	0		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>1</i>	<i>0</i>		
Passif courant	806 882	8 680		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>272</i>	<i>0</i>		
Actif net	153 881	33 658		
Quote-part du groupe dans :				
› dans l'actif net	69 850	8 985		
› Ecart d'acquisition	17 695	0		
Valeur comptable au 31 décembre	87 545	8 985	10 489	107 019
Chiffres d'affaires	84 574	73 560		
Amortissements	-3 296	-75		
Produits d'intérêts	1 818	833		
Charges d'intérêts	-497	-16		
Impôts sur le bénéfice	-15 001	-1 807		
Résultats net/global de l'exercice	36 722	18 972		
Quote-part du Groupe dans :				
› le résultat net/global	19 957	3 924	2 212	26 093
Dividendes versés au Groupe	7 890	4 873	1 047	13 810

Au 31 décembre 2025, les goodwills totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 22 388 000 (2024 : € 24 159 000).

Au 31 Décembre 2024 en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 27,5%		
Actif non courant	58 646	600		
Actif courant	1 087 822	52 132		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	156 408	30 802		
Passif non courant	1 700	0		
Dont dettes financières	881	0		
Passif courant	1 003 603	13 193		
Dont dettes financières	62 246	0		
Actif net	141 166	39 540		
Quote-part du groupe dans :				
› dans l'actif net	67 282	10 618		
› Ecart d'acquisition	19 483	0	4 676	
Valeur comptable au 31 décembre	86 765	10 618	10 944	108 327
Chiffres d'affaires	73 012	70 343		
Amortissements	-700	-106		
Produits d'intérêts	98	1 164		
Charges d'intérêts	-73	-79		
Impôts sur le bénéfice	-12 959	-1 559		
Résultats net/global de l'exercice	28 205	13 888		
Quote-part du Groupe dans :				
› le résultat net/global	14 099	3 713	1 186	18 998
Dividendes versés au Groupe	8 506	1 736	967	11 209

2.7.10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Prêts aux employés	4 293	3 840
Créances sur les parties liées (Cf. note 27)	9 974	3 825
TOTAL	14 267	7 665

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 29 mois.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 2.7.30.

2.7.11 TRÉSORERIE NON DISPONIBLE

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	34 878	35 914
TOTAL	34 878	35 914

Ce poste comprend pour l'essentiel des liquidités bloquées directement auprès de sociétés de compensation, tels que le FICC (Fixed Income Clearing Corporation) ou indirectement par le biais d'agent, et également des liquidités pour lesquelles certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 2.7.30.

2.7.12 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances liées aux activités teneurs de comptes	1 262 266	1 069 620
Créances liées aux activités en principal	117 255	157 043
Clients et comptes rattachés	240 925	230 778
Créances sur les employés	95 695	94 641
Créances sur les parties liées	5 567	6 973
Autres créances à court terme	24 538	22 548
TOTAL	1 746 246	1 581 603

Le poste des « Créances liées aux activités en principal » inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2025 et 2024.

Les opérations d'achat de titres correspondantes sont présentées dans la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers". La quasi-totalité de ces transactions a été réglée après ces dates à l'exception d'un montant d'exposition de RUB 1 330 390 000, soit environ € 14 237 000 au 31 décembre 2025 (€ 11 293 000 au 31 décembre 2024) relatifs à des transactions sur des titres libellés en roubles. Au cours de l'exercice, compte tenu de

l'évolution du contexte géopolitique consécutivement à la prise de fonction de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, le Groupe a procédé à une réévaluation du risque de crédit conduisant à une reprise de provision pour un montant équivalent à € 4 356 000, consécutivement à la réévaluation de la probabilité de défaut de certaines opérations réglées liées à l'embargo suivant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. A l'issue de cette reprise de provision, les créances sont couvertes par une provision pour dépréciation à hauteur de 70% de la valeur de la créance.

Cette réévaluation du risque de crédit repose sur une approche probabiliste, fondée sur la pondération des pertes de crédit associées à six scénarios prospectifs. Ces scénarios couvrent un spectre d'hypothèses allant d'une perte totale de l'exposition en cas d'escalade du conflit à une reprise intégrale de la provision dans l'hypothèse d'une résolution complète du conflit.

Ces créances sont classées en actifs financiers dépréciés (Stage 3) au sens d'IFRS 9, et leur

réévaluation est réalisée conformément aux principes et exigences de la norme."

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 2.7.30.

2.7.13 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit :

Non courant en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024	Courant en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actions	27 159	25 385	Actions	3	3
Total	27 159	25 385	Total	3	3

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 2.7.30.

2.7.14 ACTIFS FINANCIERS

2.7.14.1 évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :

Non courant en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Actions	4 117	3 935
Autres	209	208
Total	4 326	4 143

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 2.7.30.

2.7.14.2 évalués au coût amorti.

Courant en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Obligations	20 114	22 199
Dépôts bancaires à court terme	11 471	82 533
Total	31 585	104 732

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme ainsi que des obligations dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 2.7.30.

2.7.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Caisse et dépôts bancaires à vue	399 047	447 842
Dépôts bancaires à court terme	186 815	97 411
Placements monétaires à court terme	7 752	6 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	593 614	552 241
Trésorerie non disponible	34 878	35 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	628 492	588 155
Découverts bancaires	-1 669	-1 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	591 945	551 163

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 2.7.30.

2.7.16 CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

› Composition du capital

Au 31 décembre 2025 le capital social de VIEL & Cie est composé de 66 450 823 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 13 290 164,60 contre 67 392 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2 soit un capital de € 13 478 538,20 au 31 décembre 2024. Cette variation s'explique par une annulation de 941 868 actions propres au cours de la période.

› Actionnaires importants

Au 31 décembre 2025, le capital de VIEL & Cie est réparti de la façon suivante :

- › Viel et Compagnie-Finance : 64,99 %
- › Sycomore AM : 5,89 %
- › Patrick Combes : 5,88 %
- › Indépendance AM : 4,07 %
- › Amiral Gestion : 3,51 %
- › Quaero Capital : 1,52 %
- › Fond de Réserve pour les Retraites: 0,87 %
- › Dimensional Fund Advisors LP: 0,51 %
- › Public : 6,12 %
- › Actions propres : 6,64 %

› Capital autorisé

Autorisations financières

En application des dispositions de l'article L.225-100, al.7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2025 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2025	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS - Art-L411-2, II CMF)	06/06/2024	26 mois	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	05/06/2025	18 mois	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	05/06/2025	26 mois	€ 20 000 000	-	€ 20 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	06/06/2024	26 mois	€ 1 381 498	-	€ 1 381 498
Réduction de capital (annulation d'actions)	05/06/2025	24 mois	€ 1 329 017	€ 188 374	€ 1 140 643
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec suppression du DPS)	08/06/2023	38 mois	€ 1 381 498	-	€ 1 381 498

Actions propres

VIEL & Cie détient au 31 décembre 2025, 4 413 825 titres autodétenus, soit 6,64 % de son capital, pour un montant total brut de € 26 256 000 (4 671 930 titres autodétenus, soit 6,93 % de son capital, pour un montant total brut de € 23 490 000 au 31 décembre 2024), détention autorisée préalablement par l'Assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces titres a été constaté en diminution des capitaux propres consolidés de VIEL & Cie au 31 décembre 2025.



Réserves consolidées

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecart actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2025	594 921	24 062	221	-4 350	1 693	616 548
Résultat net de l'exercice	126 440					126 440
Réévaluation des régimes à prestations définies				2 331		2 331
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture					-1 352	-1 351
Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			216			216
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement						-
Résultat global de la période	126 440	-	216	2 331	-1 352	127 636
Affectation à la réserve générale						
Affectation à la réserve pour actions propres						-
Exercice d'options de souscription d'actions		2 537				2 537
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions						-
Dividendes versés	-29 321					-29 321
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-18 896	-15	4 055	-68	-290	-15 214
Réserves consolidées au 31 décembre 2025	673 145	26 584	4 492	-2 086	51	702 186

en milliers d'euros	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Ecart actuariels à prestations définies	Autres réserves	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2024	526 772	21 126	-341	-4 761	12 163	554 960
Résultat net de l'exercice	120 746	0	0	0		120 746
Réévaluation des régimes à prestations définies	0	0	0	330	0	330
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture		0	0	0	-2 158	-
Incidence de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	778	0	0	778
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Résultat global de la période	120 746	0	778	330	-2 158	119 696
Affectation à la réserve générale		0	0	0		-
Affectation à la réserve pour actions propres	4 538	0	0	0	0	4 538
Exercice d'options de souscription d'actions	0	2 936	0	0	0	2 936
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions		0	0	0	0	0
Dividendes versés	-25 195	0	0	0	0	-25 195
Incidence des variations de périmètre / Autres variations	-31 941	0	-215	81	-8 312	-40 388
Réserves consolidées au 31 décembre 2024	594 921	24 062	221	-4 350	1 693	616 548

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 2.7.19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies (cf. note 2.7.22).

Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit :

2025 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies				
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						216	119	335
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies						2 331	882	3 213
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat						2 547	1 001	3 548
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat								
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie								
- constatés dans la réserve de couverture								
- transférés au compte de résultat						-1 352		-1 352
Ecarts de conversion						-42 119	-19 055	-61 174
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat								
Ecarts de réévaluation								
Autres éléments du résultat global des sociétés associées						-151	23	-128
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat						-43 622	-19 032	-62 654
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts						-41 075	-18 031	-59 106

Attribuables aux actionnaires de la société mère

2024 en milliers d'euros	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				778	778	-403	375
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies				330	330	65	395
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				1 108	1 108	-338	770
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
- constatés dans la réserve de couverture		-2 159			-2 159	0	-2 159
- transférés au compte de résultat							
Ecarts de conversion	12 145			0	12 145	6 081	18 226
Transfert des écarts de conversion au compte de résultat							
Ecarts de réévaluation							
Autres éléments du résultat global des sociétés associées	-89	0	0	0	-89	-35	-124
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	12 056	-2 159	0	0	9 897	6 046	15 943
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	12 056	-2 159	0	1 108	11 005	5 708	16 714

2.7.17 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.

Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

en milliers d'euros	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Groupe Tradition	Bourse Direct	Groupe Tradition	Bourse Direct
	Suisse	France	Suisse	France
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	27,57%	16,75%	28,10%	16,98%
Actif non courant	362 184	38 935	329 446	36 889
Actif courant	883 736	1 332 311	1 049 982	1 134 348
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	353 270	59 664	419 191	56 353
Passif non courant	274 276	4 470	249 479	6 168
Passif courant	422 467	1 278 037	592 395	1 084 560
Actif net	549 177	88 739	537 554	80 509
Valeur comptable des intérêts minoritaires (1)	23 220	12 034	24 083	10 720
Chiffre d'affaires	1 190 635	76 294	1 103 912	75 382
Résultat net	152 263	19 829	129 451	19 287
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe dans (2) :	48 643	3 310	42 591	3 014
Flux de trésorerie nets opérationnels	123 229	19 727	113 156	20 783
Flux de trésorerie nets d'investissement	68 990	-3 836	-62 458	-5 860
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-207 696	-12 455	28 464	-14 469
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-22 896	-125	-20 780	-148
Variation des cours de change	-32 098	0	13 967	0
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-70 472	3 311	19 111	306

2.7.18 DIVIDENDES

En milliers d'euros	2025	2024
Dividende	35 606	31 675
Dividende par action en €	0,54	0,47

2.7.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

› Compagnie Financière Tradition

Au 31 décembre 2025, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 2,50 CHF de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice (2)
31.08.2021	2 000	5 000	31.08.2024	31.08.2029	2,5	110
10.09.2021	5 000	12 500	10.09.2024	10.09.2029	2,5	120
24.06.2022	4 000	10 000	2000 à compter du 24.6.2026 2000 à compter du 24.6.2027	24.06.2030	2,5	110
30.08.2022	60 000	150 000	20'000 à compter du 01.10.2023 20'000 à compter du 01.10.2024 20'000 à compter du 01.10.2025	01.10.2028	2,5	112
25.01.2023	10 000	25 000	25.01.2026	25.01.2031	2,5	125
03.02.2023	24 000	60 000	03.02.2026	03.02.2031	2,5	120
01.01.2024	70 000	175 000	01.01.2027	01.01.2032	2,5	128
27.02.2024	24 000	60 000	27.02.2027	27.02.2032	2,5	130
01.03.2024	41 015	102 538	01.03.2027	01.03.2032	2,5	130
21.05.2024	7 000	17 500	21.05.2027	21.05.2032	2,5	160
01.07.2024	20 000	50 000	01.07.2027	01.07.2032	2,5	150
01.02.2025	38 500	96 250	01.02.2028	01.02.2033	2,5	215
28.02.2025	68 090	170 225	28.02.2028	28.02.2033	2,5	215
TOTAL	373 755	934 388				

Conditions d'exercice (1) Les collaborateurs doivent être salariés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties. (2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2025 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 106 590 options de souscription d’actions à des collaborateurs du Groupe (162 165 000 options en 2024).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d’attribution, respectivement des modifications, des options de souscription en recourant à un modèle d’évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d’acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d’observations historiques, les paramètres d’évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

	2025	2024
Rendement de dividendes	5,0%	5,0%
Volatilit. attendue	17,5%	13,0%
Taux d’intérêt sans risque	0,3%	0,8%
Prix de l’action à la date d’attribution (en francs suisses)	193,4	123,3

En 2025, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l’octroi est de CHF 31,9 (2024 : CHF 12,1).

Le nombre et les prix d’exercice moyens pondérés des options de souscription d’action consenties aux collaborateurs de la Société sont les suivants :

en CHF	2025		2024	
	Prix d’exercice moyen pondéré	Nombre d’options	Prix d’exercice moyen pondéré	Nombre d’options
En circulation au début de l’exercice	2,5	324 165	2,5	511 000
Attribuées	2,5	106 590	2,5	162 165
Exercées *	2,5	-57 000	2,5	-346 000
Expirées				
Annulées		-150	2,5	-3 000
En circulation à la fin de l’exercice	2,5	373 605	2,5	324 165
Exerçables à la fin de l’exercice	2,5	67 000	2,5	75 000

*Le cours moyen pondéré de l’action à la date d’exercice des options exercées en 2025 est de CHF 203,5 (2024 : CHF 129,1).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2025, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 2 041 000 (CHF 1 765 000 en 2024).

› VIEL & Cie

Plans d'options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2025, Il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

Plans d'attributions d'actions gratuites

Au 31 décembre 2025, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Nature du plan (en euros)	Plan d'attribution 2023		Plan d'attribution 2024	Plan d'attribution 2025	Plan d'attribution 2025
	Lot 1	Lot 2		Lot 1	Lot 2
Date de l'Assemblée générale	30-mars-23	30-mars-23	9-juin-22	6-juin-24	6-juin-24
Date des premières attributions au titre du plan	30-mars-23	30-mars-23	27-mars-24	25-mars-25	4-sept.-25
Nombre total d'actions gratuites attribuées	205 000	25 000	175 000	150 000	25 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	30-mars-23	30-mars-23	27-mars-24	25-mars-25	4-sept.-25
Période d'attribution	30-mars-26	30-mars-26	27-mars-27	25-mars-28	4-sept.-28
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	30-mars-33	30-mars-33	27-mars-34	25-mars-38	4-sept.-38
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	8,50 €	8,00 €	8,80 €	15,00 €	18,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	205 000	25 000	175 000	0	0
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice					
Nombre d'actions gratuites atttribuées au cours de l'exercice					
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	205 000	25 000	175 000	150 000	25 000
Nombre de personnes concernées	4	1	3	1	5



2.7.20 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Découverts bancaires	1 669	1 078
Emprunts bancaires	12 884	0
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	20 249	34 500
Emprunts obligataires	0	135 193
A court terme	34 802	170 771
Emprunts à long terme	204 750	95 000
Emprunts obligataires	192 798	190 636
A long terme	397 548	285 636
TOTAL	432 350	456 407

Les emprunts obligataires et bancaires se décomposent comme suit :

		Eléments non financiers				
2025		Eléments				
En milliers d'euros		financiers	Autres variations	Reclassement	Ecart de conversion	31.12.2025
Long terme						
Emprunts bancaires	95 000	109 750				204 750
Emprunts obligataires	190 636	155			2 007	192 798
Court terme						
Emprunts bancaires		12 805			79	12 884
Position court terme des emprunts bancaires	34 500	-14 250				20 250
Emprunts obligataires	135 193	-135 782			589	0
Total	455 330	-27 322	0	0	2 675	430 682

		Eléments non financiers				
2024		Eléments				
En milliers d'euros		financiers	Autres variations	Reclassement	Ecart de conversion	31.12.2024
Long terme						
Emprunts bancaires	129 500	-34 500				95 000
Emprunts obligataires	226 299	104 730		-136 355	-4 038	190 636
Court terme						
Emprunts bancaires						0
Position court terme des emprunts bancaires	34 500	0				34 500
Emprunts obligataires	0	-2 781		136 355	1 619	135 193
Total	390 299	67 449	0	0	-2 419	455 330

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

Emetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur comptable en milliers de CHF
					31.12.25	31.12.24
Compagnie Financière Tradition SA	2024-2029	CHF 100 000	2,250%	2,343%	99 710	99 635
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,88%	1,98%	79 862	79 792
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 127 305	1,75%	1,85%	0	127 244
TOTAL					179 572	306 671
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					0	127 244

Au 31 décembre 2025, VIEL & Cie et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 232 943 000, contre € 185 633 000 au 31 décembre 2024. Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2024. Cependant € 12 884 000 a été tiré sur ces facilités de crédit au 31 décembre 2025.

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 225 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2030 (€ 129 500 000 au 31 décembre 2024).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 2.7.30.

2.7.21 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Provisions pour impôts	Autres provisions	TOTAL
Montant au 31 décembre 2023	27 696	6 448	500	0	34 644
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					5 753
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Dotation	3 897	273	0	0	4 171
Utilisation	-398	-111	0	0	-509
Dissolution	-29	0	0	0	-29
Réévaluation des régimes à prestations définies	-559	0	0	0	-559
Reclassement	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	-807	268	0	0	-539
Montant au 31 décembre 2024	29 800	6 878	500	0	37 179
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					6 030
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Dotation	4 454	8 682	0	528	13 663
Utilisation	-313	-14 699	0	-29	-15 041
Dissolution	-310	-50	0	0	-360
Réévaluation des régimes à prestations définies	-3 689	0	0	0	-3 689
Reclassement	0	0	0	40	40
Ecart de conversion	-2 573	-188	0	-12	-2 772
Montant au 31 décembre 2025	27 369	624	500	527	29 020
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>					489

› Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 2.7.22.

› Provisions pour litiges

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni a été défenderesse dans une procédure civile engagée par cinq sociétés britanniques en liquidation et leurs liquidateurs en lien avec des opérations réalisées en 2009. Cette procédure civile, introduite en 2017, a donné lieu à plusieurs voies de recours avant d'être portée devant la Cour Suprême du Royaume-Uni en décembre 2024. En mai 2025, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable à la filiale, mettant un terme définitif au dossier et entraînant l'obligation de verser GBP 12,2 millions (€ 14,5 millions). Le montant a été payé en juillet 2025. L'incidence financière correspondante (GBP -7,2 millions, soit € - 8,2 millions) a été comptabilisée dans la rubrique "Autres charges d'exploitation" du compte de résultat.

› Provisions pour impôts

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

› Autres provisions

VIEL & Cie et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquels elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.



2.7.22 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de VIEL & Cie et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse ainsi que ceux basés en France.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque

vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcentage du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les collaborateurs en France bénéficient d'indemnités de fin de carrière qui sont évalués en application de la méthode des Unités de Crédit Projetées. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé "Defined Benefit Obligation" (DBO), est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, puis en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Autres avantages à long terme	19 742	18 735
Provision pour des régimes à prestations définies	7 626	11 065
Total des provisions pour pensions et retraites	27 369	29 800

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2025, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 718 000 (€ 4 208 000 en 2024).

› Actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actualisée des obligations	66 083	67 451
Juste valeur des actifs des régimes	-58 516	-56 396
Engagements nets des régimes à prestations définies	7 567	11 055

› Mouvements de la valeur actualisée des obligations :

en milliers d'euros	2025	2024
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	67 451	61 881
Dont obligations financées	60 674	54 804
Dont obligations non financées	6 777	7 076
Coût financier	722	863
Coût des services rendus	2 063	1 728
Cotisation des employés	1 237	1 140
Coût des services passés		
Prestations payées	-4 815	393
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	1 207	304
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques		
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	-3 074	2 146
Rachats de part de pension	333	
Transfert d'avoirs	720	
Ecart de conversion	238	-1 004
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	66 082	67 451
Dont obligations financées	60 938	60 674
Dont obligations non financées	5 145	6 777

› Mouvement de la juste valeur actualisée des actifs des régimes

en milliers d'euros	2025	2024
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	56 396	50 220
Rendement attendu des actifs des régimes	558	665
Cotisations de l'employeur	1 708	1 442
Cotisations des employés	1 237	1 140
Prestations payées	-3 669	693
Frais d'administration	-76	-61
Gains / (pertes) actuariels	1 822	3 009
Ecart de conversion	0	-713
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	58 516	56 396

Le Groupe estime à €1 500 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2025.

› Juste valeur des actifs par nature en pourcentage du total des actifs des régimes

	2025	2024
Actions	32,19%	30,76%
Obligations	37,27%	35,79%
Immobilier	27,70%	27,78%
Contrats d'assurance	0,58%	0,62%
Liquidités	2,27%	5,06%
Divers	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

› Ecart actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2025	2024
Ecart actuariels sur les passifs des régimes	3 074	-2 146
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-1 207	-304
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	1 822	3 009
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	3 689	559

Employés du groupe en Suisse:

en milliers d'euros	2025	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 919	4 445
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	175	-175

en milliers d'euros	2024	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-4 218	4 820
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	181	-181

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

› Charges comptabilisées au compte de résultat

en milliers d'euros	2025	2024
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	1 846	3 051

› Principales hypothèses actuarielles

en %	2025	2024
Taux d'actualisation	1,73%	1,39%
Augmentations futures des salaires	1,40%	1,53%

› Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2025 et en 2024.

› Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2025 et 2024 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous :

Employés du groupe en France:

2025		
En milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-165	180
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	174	-160
2024		
En milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-150	165
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	159	-147

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 14 années au 31 décembre 2025 (15 années au 31 décembre 2024).

2.7.23 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes liées aux activités teneurs de comptes	1 261 376	1 068 756
Dettes liées aux activités en principal	111 271	156 656
Charges à payer	222 457	213 646
Dettes envers les parties liées	3 236	4 467
Autres dettes à court terme	57 905	59 582
TOTAL	1 656 245	1 503 107

Le poste des « Dettes liées aux activités en principal » inclut des opérations d'achat de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2025 et 2024. Les opérations de vente de titres correspondantes sont présentées à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances ».

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 2.7.30.

2.7.24 IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2025, les impôts à payer de VIEL & Cie s'élèvent à € 13 816 000, contre € 11 637 000 au 31 décembre 2024.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 2 665 000 au 31 décembre 2025 contre € 2 676 000 au 31 décembre 2024 sont principalement constitués d'acomptes d'impôts versés par des sociétés du Groupe.

2.7.25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

En milliers d'euros	2025		2024	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	212	76	133	1 200
Swaps	523	0	1 803	2
Total	735	76	1 936	1 202

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe à la clôture 2025 sont principalement constitués d'instruments de couverture dans des relations de couverture.

2.7.26 CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

› Actifs liés au droit d'utilisation

2025 en milliers d'€	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier	40 052	337	40 389
Coût initial direct	284	-	284
Variation de périmètre	-	-	-
Actifs additionnels	41 882	191	42 073
Amortissements	-15 726	-247	-15 973
Ecarts de conversion	-3 231	-28	-3 259
Valeur comptable nette au 31 décembre	63 261	253	63 514

2024 en milliers d'€	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier	44 765	289	45 054
Variation de périmètre			
Actifs additionnels	10 267	188	10 455
Amortissements	-16 195	-119	-16 314
Ecarts de conversion	1 215	-21	1 194
Valeur comptable nette au 31 décembre	40 052	337	40 389

› Obligations locatives

en milliers d'€	2025	2024
Court terme		
Obligations locatives	14 526	16 601
Total		
Long terme		
Obligations locatives	57 354	33 383
Total		
Total des obligations locatives au bilan	71 879	49 984

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 2.7.30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

en milliers d'€	01.01.25	Eléments non financiers			31.12.25
		Eléments financiers	Autres variations	Ecart de conversion	
Obligations locatives	49 984	-17 631	43 733	-4 207	71 879
Total	49 984	-17 631	43 733	-4 207	71 879

en milliers d'€	01.01.24	Eléments non financiers			31.12.24
		Eléments financiers	Autres variations	Ecart de conversion	
Obligations locatives	55 605	-17 421	10 049	1 752	49 984
Total	55 605	-17 421	10 049	1 752	49 984

› Autres informations relatives aux contrats de location

- › Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 5 311 000 pour l'exercice 2025 (2024 : € 4 349 000).

- › La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 2.7.4.

- › Les nouveaux contrats de location en 2025 sont liés au changement de nos bureaux de Singapour et de Londres.

- › Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 22 975 000 pour l'exercice 2025 (2024 : € 22 176 000).

2.7.27 OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

› Nature des fonctions des employés clés

VIEL & Cie est une société qui consolide trois pôles d'activité, dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, et une participation mise en équivalence de 40 % dans SwissLife Banque Privée. Est considéré comme employé clef, le Président du Conseil d'administration de VIEL & Cie

› Rémunération des employés clés

Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération de la société VIEL & Cie mais de sa maison-mère Viel et Compagnie-Finance ; il bénéficie de la part de la société VIEL & Cie de jetons de présence pour un montant de € 12 000 au titre de l'exercice 2025 (€ 12 000 en 2024).

Aucun avantage en nature, avantage postérieur à l'emploi, autre avantage à long terme, indemnité de fin de contrat de travail et paiement fondé sur des actions n'est accordé au Président - Directeur général.

› Créances sur les parties liées

Non courant		
En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les sociétés associées	7 000	0
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	0	0
TOTAL	7 000	0

Courant		
En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les sociétés associées	3 397	3 716
Créances sur les coentreprises	1 402	2 280
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	768	977
TOTAL	5 567	6 973

› Dettes envers les parties liées

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les sociétés associées	159	89
Dettes sur les coentreprises	3 077	4 378
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	0	0
TOTAL	3 236	4 467

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

› Transactions avec les parties liées

L'une des filiales du Groupe a conclu un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2025, le Groupe a constaté une charge de € 890 000 liée au droit d'utilisation de ces locaux (€ 848 000 en 2024). La valeur comptable de l'obligation locative est de € 428 000 au 31.12.2025 (€ 1 295 000 au 31.12.2024).

Une société de services appartenant à l'actionnaire majoritaire de VIEL & Cie a facturé au Groupe des frais de déplacement pour un montant de € 826 000 en 2025 (€ 919 000 en 2024).

Le régime à prestations définies de Compagnie Financière Tradition SA en Suisse est considéré comme une entité apparentée.

Consolidation de VIEL & Cie

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance dont le siège social se situe au 23, Place Vendôme, 75 001 Paris.

2.7.28 OPÉRATIONS DE HORS-BILAN

› Titres à livrer et à recevoir

en milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Titres à livrer	364 996 298	437 720 733
Titres à recevoir	364 972 632	437 707 866

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

2.7.29 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- › risque de crédit,
- › risque de liquidité,
- › risque de marché,
- › risque de taux d'intérêt,
- › risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politiques et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2024, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et d'exercer la haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est la surveillance du système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité avec les lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe et ses filiales opérationnelles atteignent leurs objectifs stratégiques en assumant des risques. Néanmoins, sans une limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. A l'extrême, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire menacer l'existence du Groupe.

Le Groupe vise à déployer son capital de manière appropriée, afin d'obtenir un rendement global adéquat par rapport aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives qui réduiraient sa capacité opérationnelle à moyen terme.

Pour ce faire, le Groupe définit son appétit pour le risque ou le montant du risque résiduel qu'il acceptera après la mise en place de contrôles et d'autres mesures.

Il met en place des contrôles conçus pour gérer de manière adéquate les risques jugés significatifs et s'assure que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne sont pas indûment influencées par les objectifs commerciaux et que les risques sont pleinement pris en compte afin de s'assurer que les chances d'éviter les pertes sont optimisées. L'accumulation des risques corrélés importants est identifiée, examinée et, le cas échéant, est l'objet d'une action.

La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (y compris la mesure des risques, les limites, les règles, les lignes directrices, la prise de décision indépendante, les contrôles, la surveillance, les tests et les rapports) pour s'assurer que l'appétit pour le risque du Groupe est respecté.

› Risque de crédit et de contrepartie

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE : COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc ...).

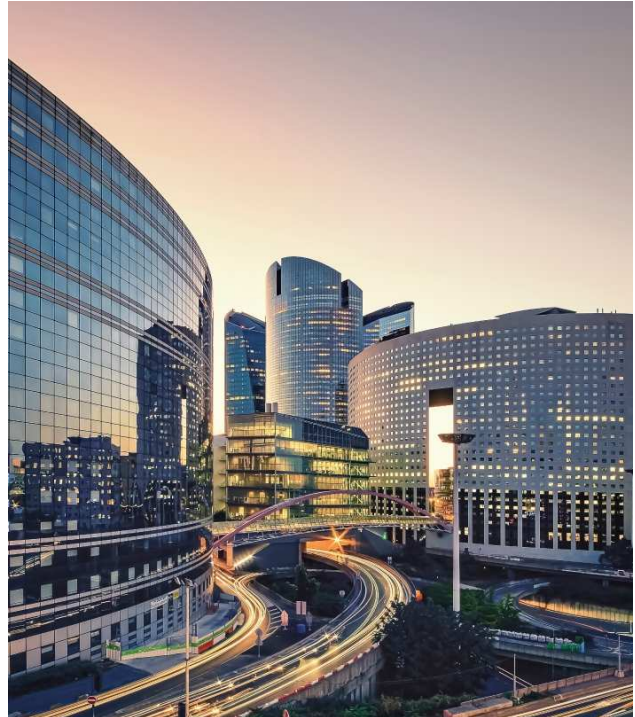
Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

LA BOURSE EN LIGNE : BOURSE DIRECT

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.



› Risque de liquidité

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risque, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché – par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

› Risque de marché

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

› Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mise en place à taux fixe (dettes obligataires).

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

› Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie. Le conflit au Moyen Orient n'affecte pas, pour le moment, les activités des sociétés opérant dans la région. Dans le cadre du plan de continuité d'activité des sociétés du groupe, des solutions ont été mises en place pour poursuivre l'activité dans de bonnes conditions opérationnelles.

Le conflit au Moyen Orient n'affecte pas, pour le moment, les activités des sociétés opérant dans la région. Dans le cadre du plan de continuité d'activité des sociétés du groupe, des solutions ont été mises en place pour poursuivre l'activité dans de bonnes conditions opérationnelles.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

› Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux

actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2025, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

VIEL & Cie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, certaines filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

2.7.30 INSTRUMENTS FINANCIERS

› Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 326	4 142
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	27 162	25 389
Actifs financiers évalués au coût amorti	31 585	107 732
Prêts et créances	1 684 255	1 512 897
Instruments financiers dérivés actifs	735	1 936
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 614	552 241
Trésorerie non disponible	34 879	35 914
TOTAL	2 376 556	2 240 251

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90 % de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2025 et 2024.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

En milliers d'euros	2025		2024	
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Créances non arriérées	2 251 681	-15	2 117 669	-376
Moins de 30 jours d'arriéré	35 325	-9	33 880	-70
Entre 31et 60 jours d'arriéré	19 124	-9	18 303	-24
Entre 61et 90 jours d'arriéré	11 848	-16	11 074	-28
Entre 91et 180 jours d'arriéré	11 213	-41	11 909	-10
Plus de 180 jours d'arriéré	15 142	-1 771	15 948	-2 258
TOTAL	2 344 333	-1 862	2 208 784	-2 767

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des différentes créances (enregistrées sous les postes "Prêts et créances", "Actifs financiers évalués au coût amorti", "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et "Trésorerie non disponible"). Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit.

L'échéancier des créances liées aux activités en principal se présente comme suit :

En milliers d'euros	2025			2024		
	Valeur Brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette	Valeur Brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette
Moins de 5 jours d'arriéré	62 413	-	62 413	63 769	-	63 769
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	45 194	-	45 194	78 529	-	78 529
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	2 789	-	2 789	5 357	-	5 357
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	-	-	-	7 385	-	7 385
Plus de 45 jours d'arriéré	16 917	-10 057	6 860	13 296	-11 293	2 003
TOTAL	127 313	-10 057	117 256	168 336	-11 293	157 043

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire, sauf indication contraire ci-dessous. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières disposant de bonnes notations de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées, établies en fonction de la solvabilité de la contrepartie.

Toutefois, les diverses sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont rendu le processus de standard nettement plus complexe et ont nui à la capacité technique du Groupe de finaliser un certain nombre de transactions en obligations libellées en roubles. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient être incapables de

remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible, indépendamment de leur solvabilité. En cas de défaut d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le groupe s'attend à recevoir comprennent les recettes provenant de la vente des titres sous-jacents et/ou les flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans ces transactions, les titres à livrer sont des obligations d'État russes cotées localement sur un marché actif. Toutefois, compte tenu des restrictions de transfert existantes et de l'accès incertain au marché local, tant pour la vente des titres que pour la réception des flux de trésorerie associés, le groupe considère que les titres ne peuvent pas être évalués de manière fiable au bilan au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la provision pour des pertes de crédit potentielles sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison s'élève à RUB 931 273 000 000 pour un montant équivalent de € 9 966 000 (RUB 1 330 390 000, soit € 11 293 000 au 31 décembre 2024).

Le mouvement de la provision pour pertes de valeur attendues sur les créances clients et comptes rattachés au cours de la période se présente comme suit :

2025 En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Provision au 1er janvier	-2 767	-11 293	-14 060
Variations de périmètre	0	0	0
Reclassement		0	0
Dotations	-344	-3 670	-4 014
Utilisation	262	0	262
Dissolution	932	4 356	5 288
Autres mouvements	0	0	0
Ecart de conversion	55	550	605
Provision au 31 décembre	-1 862	-10 057	-11 919

2024 En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Provision au 1er janvier	-2 373	-13 438	-15 811
Variations de périmètre	1	0	1
Reclassement		0	0
Dotations	-656	0	-656
Utilisation	199	2 736	2 935
Dissolution	137	0	137
Ecart de conversion	-75	-591	-666
Autres	0	0	0
Provision au 31 décembre	-2 767	-11 293	-14 060

› Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

31 décembre 2025 En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme				204 750		204 750
Obligations locatives	4 863	4 287	8 734	44 835	31 293	94 012
Emprunts obligataires	9	8	4 060	201 731		205 808
Fournisseurs et autres créanciers	1 593 500	14 740	48 005			1 656 245
Instruments financiers dérivés passifs	76	0				76
Dettes financières à court terme	14 552	20 250				34 802
Autres passifs financiers						0
TOTAL	1 613 000	39 285	60 799	451 316	31 293	2 195 693

31 décembre 2024 En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme				95 000		95 000
Obligations locatives	4 828	4 439	9 269	33 939	5 726	58 200
Emprunts obligataires	0	0	137 561	207 449		345 010
Fournisseurs et autres créanciers	1 475 223	4 868	23 017			1 503 108
Instruments financiers dérivés passifs	874	328				1 202
Dettes financières à court terme	1 078	34 500				35 578
Autres passifs financiers						0
TOTAL	1 482 003	44 134	169 847	336 388	5 726	2 038 098

› Risque de change

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

31 décembre 2025 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
Devises fonctionnelles						
USD		70	24	-33	48	109
GBP	2 042		909	9	497	3 457
EUR	627	562		68	88	1 345
CHF	6 909	-9	1 169		3 929	11 998
Autres	2 624	-33	47	-94		2 544
	12 202	590	2 149	-50	4 562	

31 décembre 2024 en milliers d'euros	USD	GBP	EUR	CHF	Autres	TOTAL
Devises fonctionnelles						
USD		-26	43	-137	169	49
GBP	2 538		1 043	-51	256	3 786
EUR	621	701		76	60	1 458
CHF	9 085	73	1 243		3 979	14 380
Autres	2 666	-7	27	-61		2 625
	14 910	741	2 356	-173	4 464	

› Risque de taux d'intérêt

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Actifs financiers	1 041 174	1 091 560
Passifs financiers	269 763	375 345
Instruments à taux fixe (net)	771 411	716 215
Actifs financiers	462 249	356 915
Passifs financiers	282 979	176 657
Instruments à taux variable (net)	179 270	180 258
TOTAL NET	950 681	896 473

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31-déc-25

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	896	0
Swap de taux d'intérêt	0	0

31-déc-24

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	1 549	0
Swap de taux d'intérêt	0	568

› Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- › le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique ;
- › le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés ;
- › le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

31 décembre 2025 En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<u>Actifs financiers évalués à la juste valeur</u>					
Immeubles de placement	1 734	0	0	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 326	0	4 326	0	4 326
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	27 162	17 637	9 525	0	27 162
Instruments financiers dérivés actifs	735	0	735	0	735
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>					
Placements monétaires à court terme					
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	33 957	17 637	14 586	0	32 222
<u>Actifs financiers évalués au coût amorti</u>					
Trésorerie non disponible	34 878				0
Clients et autres créances	1 684 255				0
Actifs financiers évalués au coût amorti	31 585				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	593 614				0
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	2 344 332	0	0	0	0
Total des actifs financiers	2 378 289	17 637	14 586	0	32 222
<u>Passifs financiers évalués à la juste valeur</u>					
Instruments financiers dérivés passifs	76	0	76	0	76
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	76	0	76	0	76
<u>Passifs financiers évalués au coût amorti</u>					
<u>Dettes financières à long terme :</u>					
Emprunts Obligataires	192 798	197 391			197 391
Autres dettes financières à long terme	204 750				
Obligations locatives à Long terme	57 354				0
Autres passifs financiers à long terme					0
<u>Dettes financières à court terme :</u>					0
Emprunts Obligataires	0				0
Découverts bancaires	1 669				0
Autres dettes financières à court terme	33 133				0
Obligations locatives à Court terme	14 526				0
Fournisseurs et autres créanciers	1 656 245				0
Total des passifs financiers évalués au coût amorti	2 160 475	197 391	0	0	197 391
Total des passifs financiers	2 160 550	197 391	76	0	197 467

31 décembre 2024 En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	2 114	0	0	0	0
Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 143	0	4 143	0	4 143
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	25 388	14 617	10 771	0	25 388
Instruments financiers dérivés actifs	1 936	-	1 936	0	1 936
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>					
Placements monétaires à court terme					0
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	33 580	14 617	16 850	0	31 466
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	35 914				0
Clients et autres créances	1 512 897				0
Actifs financiers évalués au coût amorti	107 732				0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	552 241				0
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	2 208 784	0	0	0	0
Total des actifs financiers	2 242 364	14 617	16 850	0	31 466
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	1 202	0	1 202	0	1 202
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	1 202	0	1 202	0	1 202
Passifs financiers évalués au coût amorti					
<i>Dettes financières à long terme :</i>					
Emprunts Obligataires	190 636	194 858			194 858
Autres dettes financières à long terme	95 000				
Obligations locatives à Long terme	33 383	0	0	0	0
Autres passifs financiers à long terme					0
<i>Dettes financières à court terme :</i>					0
Emprunts Obligataires	135 193	138 149			
Découverts bancaires	1 078				
Autres dettes financières à court terme	34 500				
Obligations locatives à Court terme	16 601	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créanciers	1 503 107	0	0	0	0
Total des passifs financiers évalués au coût amorti	2 009 500	333 007	0	0	194 858
Total des passifs financiers	2 010 702	333 007	1 202	0	196 060

2.7.31 COURS DE CHANGE

Les principaux cours de change de l’euro, qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation, sont les suivants :

	31.12.2025		31.12.2024	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
CHF - 1 Franc suisse	0,9314	0,9371	0,9412	0,95261
GBP - 1 Livre sterling	0,8726	0,8566	0,8292	0,84658
JPY - 1 Yen japonais	184,09	168,95	163,06	163,8175
USD - 1 Dollar américain	1,175	1,1293	1,0389	1,08205



2.7.32 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après. Toutes les sociétés sont actives dans le domaine financier, sauf mention contraire.

		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Cap ital en milli ers	Méthode MEE/ IG/IP
France	VIEL & Cie	100,00%	100,00%	EUR	13290	Société consolidante
Europe						
Afrique du Sud	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg	100,0%	72,4%	ZAR	1 000	IG
	Tradition Data Analytics Services (PTY) Ltd Fourways	100,0%	72,4%	ZAR	n/s	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg	100,0%	72,4%	ZAR	1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich	100,0%	72,4%	EUR	6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort	27,5%	19,9%	EUR	75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles	100,0%	72,4%	EUR	1 967	IG
	Easdaq N.V.	18,7%	17,2%	EUR	2 636	MEE
Emirats Arabes Unis	Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï	100,0%	72,4%	USD	450	IG
Espagne	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid	32,6%	23,6%	EUR	379	MEE
	Tradition Financial Services Espana,S.V.S.A Madrid et succursales de Amsterdam et Varsovie	100,0%	72,4%	EUR	750	IG
France	Arpège S.A., Paris 1)	100,0%	100,0%	EUR	22 280	IG
	Bourse Direct S.A., Paris	83,3%	83,3%	EUR	12 902	IG
	E-VIEL, Paris 1)	100,0%	100,0%	EUR	8 886	IG
	Exoé, Paris	100,0%	83,3%	EUR	530	IG
	SwissLife Banque Privée, Paris	40,0%	40,0%	EUR	37 902	MEE
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid et Milan	99,9%	72,4%	EUR	11 954	IG
	TSAF OTC, Paris	100,0%	72,4%	EUR	4 836	IG
	Elixium SA, Paris	100,0%	72,4%	EUR	37	IG
Israël	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv	80,0%	57,9%	ILS	2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan	100,0%	72,4%	EUR	50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg	100,0%	72,4%	EUR	11 321	IG
Monaco	Carax Monaco SAM, Monaco	100,0%	72,4%	EUR	300	IG
Royaume-Uni	Tradition UK Holdings Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	100	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	41 300	IG
	Tradition London Clearing Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	128 500	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	15 250	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres	51,0%	19,9%	GBP	20	MEE
	TFS Derivatives Ltd, Londres et succursales de Amsterdam, Madrid, Milan et Paris	100,0%	72,4%	GBP	35 700	IG
	Trad-X (UK) Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	200	IG
	Tradition Management Services Ltd, Londres 2)	100,0%	72,4%	GBP	n/s	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres	100,0%	72,4%	GBP	n/s	IG
	Starfuels B.V.,Rotterdam	100,0%	72,4%	EUR	18	IG
Pays-Bas	Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,0%	100,0%	EUR	90	IG
	Compagnie Financière Tradition SA , Lausanne	68,9%	72,4%	CHF	20 018	IG
Suisse	Finarbit AG, Küsnacht	100,0%	72,4%	CHF	1 000	IG
	Gottex Brokers S.A., Lausanne	49,0%	35,5%	CHF	360	MEE
	Tradition Service Holding SA, Lausanne 1)	100,0%	72,4%	CHF	21 350	IG
	Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève	100,0%	72,4%	CHF	450	IG
	TFS S.A., Lausanne 1)	100,0%	72,4%	CHF	100	IG
	Trad-X Holding S.A, Lausanne 1)	100,0%	72,4%	CHF	100	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne 1)	100,0%	72,4%	CHF	100	IG
	Tradificom International, Lausanne 2)	100,0%	72,4%	CHF	200	IG

(1) Société holding

(2) Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
						Société consolidante
France	VIEL & Cie	100	100,00%	EUR	13 290	
AMÉRIQUES						
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires	100,0%	72,4%	ARS	1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago	100,0%	72,4%	CLP	476 805	IG
Colombie	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota	100,0%	72,4%	COP	200 001	IG
	Tradition Colombia S.A., Bogota	100,0%	72,4%	COP	90 000	IG
Etats-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York 1)	100,0%	72,4%	USD	500	IG
	Bonds.com, New York	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	Tradition Americas LLC, New York	100,0%	72,4%	USD	500	IG
	Tradition SEF Inc., New York	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York	100,0%	72,4%	USD	5	IG
	Trad-X US LLC, New York	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	TFS-ICAP LLC, New York	27,5%	19,9%	USD	n/s	MEE
	TFS Energy LLC, Stamford	57,5%	41,7%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford	100,0%	41,7%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford	60,0%	43,5%	USD	n/s	IG
	Starfuels Holding LLC1)	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	Starfuels Inc LLC	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	Starfuels Puerto Rico LLC	100,0%	72,4%	USD	n/s	IG
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey 2)	80,0%	57,9%	USD	n/s	IG
Mexique	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico	100,0%	72,4%	MXN	50	IG
ASIE-PACIFIQUE						
Australie	TFS Australia Pty Ltd, Sydney	100,0%	72,4%	AUD	5	IG
	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney	100,0%	72,4%	AUD	n/s	IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney	47,6%	34,5%	AUD	1 434	MEE
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong	100,0%	72,4%	HKD	25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong	100,0%	72,4%	HKD	95 200	IG
	Tradition Management APAC Limited, Hong Kong	100,0%	72,4%	HKD	100 000	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen	33,0%	23,9%	CNY	50 000	MEE
Corée	Tradition Korea Ltd, Séoul	100,0%	72,4%	KRW	5 000 000	IG
Inde	Derivium capital & Securities Private Ltd, Mumbai	50,0%	36,2%	INR	24 375	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta	98,0%	71,0%	IDR	5 000 000	IG
Japon	Tradition Nihon Ltd, Tokyo	100,0%	72,4%	JPY	300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo 1)	100,0%	72,4%	JPY	500	IG
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo	50,0%	36,2%	JPY	801 354	MEE
	Ueda Tradition Holding Ltd, Tokyo 1)	60,0%	43,5%	JPY	1 000	IG
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo	100,0%	43,5%	JPY	5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo	100,0%	43,5%	JPY	3 903 000	IG
Nouvelle Zélande	Tradition Kiwi Brokers Limited, Wellington	100,0%	72,4%	NZD	2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati	100,0%	72,4%	PHP	515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour	100,0%	72,4%	SGD	300	IG
	Starfuels Pte Ltd, Singapour	100,0%	72,4%	SGD	1 147	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour	100,0%	72,4%	USD	700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour 1)	100,0%	72,4%	SGD	1 200	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok	100,0%	51,4%	THB	12 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok	100,0%	51,4%	THB	5 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok	100,0%	51,4%	THB	1 000	IG

1) Société holding

2) Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

› Variation du périmètre de consolidation

Les modifications suivantes du périmètre de consolidation ont été effectuées au cours de l'exercice 2025, ainsi que de l'exercice 2024, parmi plusieurs autres changements non significatifs.

Gaitame

À la suite d'une offre publique d'achat, Gaitame.com a renforcé sa position sur le marché japonais en décembre 2024 en acquérant une participation de 92 % dans Money Partners Group. L'opération a été finalisée en février 2025, suite au rachat des actions des actionnaires minoritaires. En 2025, Gaitame.com a

réalisé une fusion par absorption avec la société mère de Money Partners Group, et a vendu sa participation dans l'une de ses filiales à un tiers pour un montant estimé à e 32 000 000, générant un gain d'environ € 16 800 000, dont € 8 500 000 pour la part du Groupe.

2.7.33 EFFECTIFS

Effectifs	2025	2024
France	241	244
Etranger	2 334	2 255
TOTAL	2 575	2 499

2.7.34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	KPMG Audit		Talen Alteis Audit		Autres		TOTAL	
	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)		Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 432	2 352	182	180	972	864	3 586	3 396
› Emetteur	193	189	69	68	0	0	262	257
› Filiales intégrées globalement	2 239	2 163	113	112	972	864	3 324	3 139
Certification des informations en matières de durabilité	87	109	49	61	0	0	136	170
Autres services	2	73	2	2	0	0	4	75
Emetteur	2	2	2	2	0	0	4	4
Filiales intégrées globalement	0	71	0	0	0	0	0	71
Sous-total	2 521	2 533	233	243	972	864	3 726	3 641
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
› Juridique, fiscal, social	30	29	0	0	0	0	30	29
	0	0	0	0	0	0	0	0

	KPMG Audit		Talenx Alteis Audit		Autres		TOTAL	
	Montant (€ HT)		Montant (€ HT)		Montant (€ HT)		Montant (€ HT)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
En milliers d'euros								
Autres								
Sous-total	30	29	0	0	0	0	30	29
TOTAL	2 551	2 562	233	243	972	864	3 756	3 670

2.7.35 CONSOLIDATION DE VIEL & CIE

VIEL & Cie fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23 Place Vendôme, 75001 Paris.

2.7.36 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Dans un contexte de conflits au Moyen-Orient, les activités exercées dans les pays de la région font l'objet d'une vigilance renforcée de la part du groupe. Les entités concernées ont mis en place des dispositifs de continuité et des solutions de repli permettant la poursuite des activités. À la date d'arrêt des comptes, aucun risque susceptible d'affecter l'activité du groupe et les comptes clôturés au 31 décembre 2025 n'a été identifié.

La société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 744 134 actions par décision du Conseil d'administration de mars 2026. Ce dernier a également procédé à une augmentation de capital de € 46 000, soit 230 000 actions nouvelles attribuées gratuitement à des opérateurs de la société, après constat de la réalisation des conditions des plans d'attribution d'actions gratuites de 2023.